Initiales du Maire
1521
Initiales du Sec.-Trés.

CEDULE " C "

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE STE-DOROTHEE,
COMTE LAVAL.

le 24 novembre 1964

COMPTES A PAYER
LAVALLEE & FRERES

1.- Administration Generale

Réparation et réfection de trottoirs rue Principale entre la Rue Emile et Hôtel de Ville		$ 750.20
Nettoyage de terrain rue Crevier		$ 22.75
Entrées- trottoirs brisés, transportés et refaits : Rue Corbeil ...	87.75	
Rue Corbeil ...	85.50	
Rue Florent ...	85.50	
Rue Crevier ...	85.50	
Rue Crevier ...	81.00	$ 425.25
Réfection Fossé Dion		$ 560.00
Parc Florent - Re: Ouverture		$ 71.50
		$1,829.70

2.- Administration Aqueduc et Egouts

Abaissement entrée d'eau de H. Demers, rue Principale	$ 319.00
Déplacement d'une borne-fontaine rue Principale, en face de H.Demers..	$ 297.75
	$ 616.75

J. Emile Rivest SECR. TRES.

Initiales du Maire
1522
Initiales

le 30 novembre 1964

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE DE STE-DOROTHÉE,
COMTE LAVAL.-

Quatrième séance de la session régulière du Conseil Municipal de la Ville de Ste-Dorothée, tenue lundi le 30 novembre 1964, à l'Hôtel de Ville, lieu convenu des séances, à 9.00 heures du soir, heure décrétée par résolution du conseil lors de sa dernière séance, à laquelle sont présents :-

Son Honneur le Maire, M. le Docteur Roger Vaillancourt,

Et Messieurs les Echevins Claude Lecavalier, Lucien Roger, Simon Lafontaine et Emile Pesant, formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Messieurs les Echevins Roméo Lajeunesse, et Urgel Nadon, sont absents de leur siège.

Le secrétaire-trésorier est présent.

Monsieur Roland Gariépy, Ing. P., du bureau de Leroux, Leroux et Associés, assiste à la séance.

3733 RESOLUTION : Ouverture de soumissions.

Le secrétaire-trésorier informe le conseil qu'il a reçu 17 soumissions à la suite des annonces publiées dans les journaux à cet effet et que les 17 soumissions lui ont été remises avant cinq heures de l'après-midi.

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que les soumissions susmentionnées soient ouvertes et que le secrétaire-trésorier en fasse la lecture.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3734 RESOLUTION : Lecture des soumissions.

Son Honneur le Maire ouvre les soumissions et le secrétaire-trésorier en fait la lecture.

1.- Soumissions pour travaux sur les lots P-120 et P-121:

Nom	Siège social	Montant
G.M.B. Construction Co.Ltée	Ste-Geneviève	$ 88,924.66
Iberville Constrcution Inc.	Montréal	$ 89,437.80
Paul Dubé & Fils	Chomedey	$109,894.10
Labelle & Frères Exc.Inc.	Laval-Ouest	$ 95,722.50
A. Billet Ltée	Chomedey	$106,309.45

...

Initiales du Maire
1523
Initiales du Secrét.

Verona Construction Ltée	Chomedey	$ 91,571.90
Hamel Asphalte Constr.Cie Ltée-Laval-des-Rapides		$ 98,869.90
Bigras Excavation Inc.	Chomedey	$ 97,000.00

2.- Soumissions pour travaux sur le lot 36

Bigras Excavation Inc.	Chomedey	$131,179.50
Hamel Asphalte Constr. Cie Ltée-Laval-des-Rapides		$122,497.75
Verona Construction Ltée	Chomedey	$131,323.00
A. Billet Ltée	Chomedey	$114,237.50
Labelle & Frs.Excav.Inc.	Laval-Ouest	$117,756.00

3.- Soumissions pour travaux décrétés par le règl.450

Nom		rue Corbeil	7e & 8e Avenues
Lagacé Constrct.Ltd	Chomedey	12,952.90	
" " "	"		5,457.72
Total			$18,410.62
Montreal Dual Mixed Conc.Ltd	St-Michel	16,649.55	
" " " "	" "		6,532.79
Total			$23,182.34

Chacune des soumissions plus haut énumérées est accompagnée d'un chèque certifié représentant au moins 10% du montant total de chacune desdites soumissions.

Vu le grand nombre de soumissions reçues après discussion et étude, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

1.- Qu'un représentant du bureau des Ingénieurs-conseils fasse une étude des soumissions susmentionnées, qu'il vérifie les prix unitaires, avec les divers totaux, et qu'il soumette un rapport au conseil, pour mercredi le 2 décembre prochain pour 2.00 heures P.M.;

2.- Que toutes décisions du conseil en marge des soumissions susdites soient remises à mercredi le 2 décembre prochain, lors de l'ajournement de la présente séance, alors que le conseil étudiera le rapport de son ingénieur.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire
1524
Initiales du Sec.-Trés.

le 30 novembre 1964

3735 RESOLUTION : Procès-verbal - Règlement no. 453.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs, tenue en marge du règlement no. 453, et en fait la lecture.

Lecture faite, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

1.- Que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés au règlement no. 453, de la Ville de Ste-Dorothée, tenue lundi le 30 novembre 1964, conformément à une résolution du conseil, portant le numéro 3702, et des avis publics donnés à cet effet, soit adopté tel que lu ;

2.- Que l'original dudit procès-verbal soit annexé au procès-verbal de la présente séance comme cédule "A".

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3736 RESOLUTION : Permis de maison de retraite

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de Mme Aurore Beaudry, par laquelle elle sollicite un permis pour une maison de retraite pour personnes âgées, dans sa propriété située au numéro 690, 8e avenue à Ste-Dorothée. La lettre mentionne, en outre, que Mme Beaudry, à la suite d'instructions du Bien-Être Social, a obtenu un permis temporaire des autorités provinciales et que ladite maison opèrera sous le nom de "Foyer Ste-Dorothée".

Après discussion et étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que ce conseil consente à accorder un permis pour "Maison de retraite pour personnes âgées à Mme Aurore Beaudry, au no. 690, 8e Avenue à Ste-Dorothée" le conseil étant convaincu que rien ne s'oppose à l'émission dudit permis.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3737 RESOLUTION : Mutations septembre 1964

Le secrétaire-trésorier informe le conseil qu'il a reçu du Régistrateur du Comté, les mutations pour le mois de septembre 1964.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

1.- Que les mutations fournies par le Régistrateur du Comté Laval, pour la période du premier au 30 septembre 1964, soient acceptées telles que soumises et que les Estimateurs Municipaux soient autorisés à faire les changements pertinents au rôle d'évaluation en vigueur, sous la surveillance du secrétaire-trésorier.

.../...

Initiales du Maire
1525
Initiales du Secrétaire

2.- Que les honoraires du Régistrateur au montant de $7.00 soient approuvés et leur paiement est, par la présente, ratifié.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3738 RESOLUTION : Lot 36- Lettre de la S.C.H.L.

Le secrétaire-trésorier présente au conseil une lettre de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logements, accompagnée d'un plan. Copie de ladite lettre étant annexée comme Cédule "B" au procès-verbal de la présente séance.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

1.- Que le conseil accuse réception de la lettre de la Société susdite;

2.- Qu'en marge de l'item 1, de la lettre susdite, le conseil de cette ville entend faciliter le développement du secteur conformément au plan accepté;

3.- Qu'en réponse à l'item 3, le conseil, dès que les plans nécessaires auront été préparés, acquerra, par acte notarié, l'assiette des rues, parcs et espaces libres montrés dans le secteur du plan concerné aux présentes et assumera alors la responsabilité de leur entretien.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3739 RESOLUTION : Compte - Ramonage des cheminées .-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un compte de Paysagiste Ste-Dorothée Ltée, pour ramonage des cheminées de cette ville accompagnée d'une acceptation desdits travaux par le Chef du Service des Incendies.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le compte de Paysagiste Ste-Dorothée, au montant de $1,000.00 pour le ramonage des cheminées de cette ville soit accepté et payé tel que soumis.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3740 RESOLUTION : Augmentation statutaire de salaires.-

Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'une lettre du Chef du Service de la Police, recommandant une augmentation hebdomadaire de $5.00 pour les constables Richard Pesant et Gérard Denault, lesquels sont à l'emploi de cette ville depuis le ler mars 1964.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

.../...

3740 (suite) Qu'une augmentation de $5.00, par semaine, soit votée aux constables Richard Pesant et Gérard Denault, ladite augmentation étant effective le 4 décembre 1964.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3741 RESOLUTION : Rencontre projetée- Le conseil et Aqueduc Ste-Dorothée Ltée.

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que Me Adolphe Prévost, C.R., conseiller juridique de cette ville, soit prié d'organiser à brève échéance, une rencontre avec les représentants de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée et les membres de ce conseil, en marge de l'acquisition projetée du réseau d'aqueduc susdit, par cette corporation.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3742 RESOLUTION : Emprunt temporaire - Règlement no. 453.-

CONSIDERANT que le conseil de cette corporation a adopté son règlement no. 453, aux fins de pourvoir à l'acquisition du réseau de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée;

CONSIDERANT que ledit règlement a été adopté par les électeurs propriétaires intéressés conformément à la Loi;

CONSIDERANT que ledit règlement doit incessamment être soumis aux autorités légales requises pour approbation;

CONSIDERANT que le conseil de cette ville a présentement plusieurs causes pendantes devant la Régie des Services Publics, lesquelles causes découlent de l'acquisition du réseau d'Aqueduc susdit;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour le conseil de cette ville, de faire un emprunt temporaire en attendant le produit de la vente des obligations prévu au règlement susdit, si ce dernier reçoit les approbations légales requises;

Pour ces motifs, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que la Commission Municipale de Québec soit priée d'autoriser le Conseil Municipal de cette ville à négocier un emprunt temporaire sur billet, pour un montant n'excédant pas $70,000.00, à la Banque Canadienne Nationale, en attendant le produit de la vente des obligations prévu à son règlement no. 453, si ce dernier reçoit les approbations légales requises, ledit emprunt sera remboursable dans les prochains trois mois et le taux d'intérêt ne devra pas dépasser 6% l'an.

.../...

Initiales du Maire
1527
Initiales du Secrétaire

3742(suite) Que son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et ils sont, par la présente, autorisés à négocier ledit emprunt à la Banque Canadienne Nationale et à signer tout billet et autres documents pertinents pour et au nom de ce conseil, si la présente reçoit l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3743 RESOLUTION : Inscription pour jugement par défaut.

Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'une lettre de Me Paul Trudeau, en marge d'une Inscription pour jugement par défaut intentée dans la cause C.M.M. 743-119, Ville de Ste-Dorothée, -vs- Paris Papadopaulos.

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que le sécrétaire-trésorier soit autorisé à signer le document susdit.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3744 RESOLUTION : Renouvellement d'emprunt temporaire.

CONSIDERANT que le conseil de cette ville a contracté un emprunt temporaire sur billet à la Banque Canadienne Nationale pour un montant de $50,000.00, échéant le 7 décembre prochain;

CONSIDERANT que le conseil de cette ville n'a pas en mains les deniers nécessaires pour pourvoir immédiatement au remboursement de l'emprunt susdit;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prier la Commission Municipale d'autoriser le conseil de cette ville à renouveler l'emprunt susdit pour une période d'environ trois mois;

Pour ces motifs, il est:-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

1.- Que la Commission Municipale de Québec soit priée d'autoriser le conseil de cette ville à renouveler l'emprunt temporaire susmentionné au montant de $50,000.00 pour une période n'excédant pas trois mois, c'est-à-dire remboursable le ou avant le 7 mars 1965, à même la perception des taxes, et à un taux d'intérêts n'excédant pas 6% l'an;

2.- Que Son Honneur le Maire, et le Secrétaire-trésorier soient et ils sont, par les présentes, autorisés à renouveler l'emprunt temporaire susdit, à la Banque Canadienne Nationale, si la présente est approuvée par la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire
1528
Initiales du Secrés.
3745

le 30 novembre 1964

RESOLUTION : Correction à la résolution no. 3017
Prévisions budgétaires 1964

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que la résolution no. 3017 soit amendée aux fins de corriger les trois erreurs de dactylo suivantes :

1.- au poste Protection des propriétés, Service des Pompiers- au 2e item "Assurance feu et vol" en remplaçant le montant de $1,882.00, par le montant de $18.82;

2.- sous le même titre, à l'item "Licences et enregistrement", en remplaçant le montant de $750.00 par le montant de $7.50;

3.- au poste "Voirie et parcs", au troisième item "déneigement-trottoirs", en remplaçant le montant de $65,000.00 par le montant de $6,500.00.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3746 RESOLUTION : Ajournement.

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que la session régulière de novembre 1964, soit ajournée à mercredi le 2 décembre 1964, à 2.00 heures de l'après-midi, et que la présente séance soit levée.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Dr. Roger Vaillancourt MAIRE

J. Émile Rivest SECRET. TRES.

COMPTES A PAYER - 30 NOVEMBRE 1964 CEDULE "A"

SECTION ADMINISTRATION BUDGETAIRE. FONDS GENERAL

NOM DU FOURNISSEUR	DETAILS	MONTANT	TOTAL
ADMINISTRATION GENERALE			
Annuaire téléphonique judiciaire.	Abonnement.		$ 5.25
Chomedey Fleurie.	Inauguration H de Ville Chomedey.		33.92
C.N. Télécommunications.	Télégrammes souhaits		.86
Courrier de Laval.	Annonces publicité.		47.50
Gestetner Canada Ltd.	Impressions.		83.22
Chateau Laval.	Frais réception.		57.70
Courrier Envelopes.	Papeterie.		47.76
Laurier,Roger &B.C.N.	" "Impressions.		60.58
Librairies F.Pilon.	" "Dépenses Bureau.		29.44
Wheatley & Wilson Ltd.	" " " "		21.14
Les Estimateurs Professionnels.	Expertise J.R. Deslauriers.		195.00
Lauzon & Fils Ltée.	Dépenses bureau.	2.93	
" " "	Entretien H.de V.	17.80	20.73
J.R.Jolicoeur Ass.	Resp.Civile Ajust salaires.		36.27
Impérial Oil Ltd.	Chauffage H.de Ville.		117.90
Quenneville Elect Inc.	Rép.Elect H.de Ville.		54.17
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE:-		$811.44
SERVICE DES LOISIRS			
Marcel Dion.	Chauff Parc Couvrette.	37.00	
" "	" "N.D. L'Espérance.	37.00	
" "	" "Parc Florent.	37.00	111.00
Lagacé Quarries Ltd.	Pont rue Islemere (patinoire)		20.85
Lauzon & Fils Ltée.	Ent. des parcs		112.18
Raymond Ltée.	Machine à ligner peinture.		536.36
Val-Mar Swimming Pool Ltd.	Chlore barboteuses.		55.87
	TOTAL LOISIRS:-		$836.26
SERVICE DE LA VOIRIE			
Commission des Accidents travail.	Acc.M. Lapointe.		99.00
Daigle & Frère Mfr Ltée.	Outil à brider.		26.02
Garage R.Desforges.	Rép scie mécanique.		15.00
Garage A. Renaud.	Gazoline camion.		36.81
Impérial Oil Ltée.	Chauffage garage.		26.10
Lauzon &Fils Ltée.	Ent. Equipement.		4.71
Jean H. Matte.	Enseignes rues.		45.05
Gauthier,Renaud & Mongrain.	Contrat rues Hodge & Lalande.		50.00
Montréal-Matin.	Annonce soumission neige trottoirs.		26.88
Pagé & Frère Ltée.	Ent & Rép garage.		70.62
Pépinière au Centre du Jardin.	Plantation arbres.		507.50

.../...

CEDULE "A" (SUITE)

NOM DU FOURNISSEUR	DETAILS	MONTANT	TOTAL
Sifto Salt Division.	Sel pour rues.		366.08
Claude Bigras Excavation.	Rue Renaud 2hrs.	24.00	
" " "	"St-Denis 4hrs.	48.00	72.00
Lagacé Quarries Ltd.	Pierre rue St-Denis.	481.65	
" " "	Pierre rue Nadon.	13.22	494.87
Station White Rose Bigras.	Ent. équipement.		1.00
		TOTAL VOIRIE:-	$1,841.64

GRAND TOTAL CEDULE " A "- $3,489.34

COMPTES A PAYER - 30 NOVEMBRE 1964 CEDULE "B"

SECTION ADMINISTRATION BUDGETAIRE. FONDS GENERAL C/C

NOM DU FOURNISSEUR	DETAILS	MONTANT	TOTAL
ADMINISTRATION POLICE & INCENDIE.			
Bélanger, Roland.	Sommations.		138.90
Caisse-Police.	Voir factures ci-jointes.		50.14
Canadian Fire Hose Corp.	Rép équipement Incendie.		6.50
Courrier Enveloppes.	Papeterie Police.		21.89
Garage A.Renaud.	Gas & Rép camion Incendie.		24.62
Garage Trépanier.	Gas & Rép auto Police.	400.76	
" "	Gas camion incend.	1.45	402.21
Librairie Pilon.	Dépenses bureau.		1.51
Luxor Limitée.	Lavage &nettoyage ambulance.		16.86
Maheu Esso Service.	Rép auto Police.		5.67
Maranda Inc H.Y.	Carte Laminée.		1.64
Mc Ewen.Uniform Co.	Uniformes polices		167.23
Plaisance, André.	Rép camion incendie.		96.25
Poitras, J.Guy.	Rép Dentier-frais incendie.		30.00
Quincaillerie Laval.	Ent caserne incendie.		12.03
Richard Auto Supply.	Dépenses auto police.		10.34
Vaillancourt,Léo.	Uniformes pompiers.		42.40
	TOTAL:-		$1,028.19

COMPTES A PAYER - 30 NOVEMBRE 1964 CEDULE " C "

SECTION ADMINISTRATION EGOUTS & AQUEDUC COMPTE 900 B

NOM DU FOURNISSEUR	DETAILS	MONTANT	TOTAL
Back River Quarries Ltd.	Ent.rue Gohier.		27.66
Cité de Chomedey.	Achat eau du 2oct au 2déc 1964.		5,301.67
Daigle & Frère Mfr Ltée.	Entrée eau école.	168.22	
" "	Outils égouts.	3.97	
" "	" aqueduc.	13.25	
" "	Rép. aqueduc.	15.90	201.34
Hamel Asphalte Const Cie.	Rép aqueduc rue Place Georges.		56.00
Lagacé Quarries Ltd.	Rép aqueduc rue Maurice.	115.71	
" " "	Rép aqueduc rue Filiatrault.	25.53	
" " "	Rép aqueduc rue Maurice.	122.00	
" " "	Rép aqueduc rue Filiatrault.	29.62	292.86
Lauzon & Fils Ltée.	Lumière, lecture compteurs.		3.38
Meunier, John.	Location compteurs.		39.50
Paul's Plumbing & Heating.	Rép aqueduc.		17.79
Quincaillerie Laval.	Entrée eau école.	6.79	
" " "	Rép égouts.	3.40	10.19
	TOTAL: -		$5,950.39

Initiales du Maire
1529
Initiales du Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE DE STE-DOROTHEE,
COMTE LAVAL.

CEDULE "A"

le 30 novembre 1964

P R O C E S - V E R B A L

R E G L E M E N T No. 453

Procès-verbal de l'Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles désservis par le réseau d'aqueduc de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée, tenue lundi le 30 novembre 1964, à l'Hôtel de Ville de la ville de Ste-Dorothée, en marge du règlement no. 453, conformément à la résolution no. 3702, du Conseil Municipal et des Avis publics donnés à cet effet.

En l'absence de Son Honneur le Maire, Mr. le Docteur Roger Vaillancourt, Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine préside l'assemblée à la demande de Monsieur Claude Lecavalier, maire-suppléant, incapable d'arriver à Ste-Dorothée pour l'ouverture de l'Assemblée.

7.00 heures P.M.

Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine ouvre l'assemblée en présence de quelques contribuables et du secrétaire-trésorier agissant comme greffier de l'assemblée, ce dernier, à la demande du président, fait la lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, suivie de la lecture du règlement no. 453 susdit.

9.00 heures P.M.

aucun

Comme un seul contribuable a demandé la tenue d'un referendum en signant une formule mise à la disposition des contribuables à cet effet, au cours des deux heures réglementaires, Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine, président de l'assemblée déclare le règlement no. 453 susdit approuvé par les électeurs propriétaires intéressés.

FAIT ET DONNE A STE-DOROTHEE, P.Q.

ce 30ème jour de novembre 1964.

Simon Lafontaine
Simon Lafontaine, Echevin et
Président de l'Assemblée.

J. Emile Rivest
J. Emile Rivest, Secrétaire-Trés.
et Greffier de l'Assemblée.

Initiales du Maire 1530 Initiales du Sec-trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE DE STE-DOROTHEE,
COMTE LAVAL.

le 2 décembre 1964

Cinquième séance de la session régulière de novembre 1964, du conseil municipal de la ville de Ste-Dorothée, tenue mercredi le 2 décembre 1964, à l'Hôtel de Ville, lieu convenu des séances, à 2.00 heures de l'après-midi, heure décrétée par résolution du conseil, lors de sa dernière séance, à laquelle sont présents :

Son Honneur le Maire, M. le Dr. Roger Vaillancourt, M.D.,

Et Messieurs les Echevins, Claude Lecavalier, Lucien Roger, Simon Lafontaine, Emile Pesant et Urgel Nadon, formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur l'Echevin Roméo Lajeunesse est absent de son siège.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Monsieur Roland Gariépy, Ing.P., du Bureau d'Ingénieurs-conseils Leroux, Leroux et Associés est aussi présent.

Son Honneur le Maire, après avoir constaté le quorum ouvre la séance et le secrétaire-trésorier récite la prière.

3747 RESOLUTION : Demande raccordement aux services d'aqueduc et d'égouts.-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

1.- Que Monsieur C.E. Charlebois soit autorisé à raccorder son immeuble aux services d'aqueduc et d'égouts de cette ville et ce, sans préjudice aux droits présents et futurs de cette corporation;

2.- Que Monsieur Charlebois dépose entre les mains du secrétaire-trésorier les argents nécessaires pour couvrir les frais de cette corporation, tels qu'estimés par le surintendant des travaux publics,

3.- Les travaux concernés devront être exécutés sous la surveillance du surintendant susdit.

4.- Que le droit de passage accordé par M. Henri Cyr, soit en marge de la demande de M. Charlebois, soit annexé au présent procès-verbal comme Cédule "A".

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire
1531
Initiales du Sec.-Trés.

le 2 décembre 1964 1531

RESOLUTION : Transport de créance- Dépôt soumission. Lagacé Constr. Ltée- Banque Provinciale .

Le secrétaire-trésorier informe le conseil qu'il a reçu huit transports et cessions de créances, de Lagacé Const. Ltée, en faveur de la Banque Provinciale du Canada, qu'il a écrit aux Ingénieurs-conseils concernés, soit Desjardins et Sauriol; que ces derniers ont recommandé le remboursement desdits dépôts-soumissions; qu'après vérification, le secrétaire-trésorier assure le conseil que lesdits dépôts ont été déposés au compte spécial 902 - Dépôt-soumission.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Urgel Nadon,

1.- Qu'à la suite des recommandations de ses officiers, le conseil : accuse réception desdits transports et cessions de créances;

2.- Que le montant de $8,500.00 déposé par Lagacé Const. Ltée, avec sa soumission en marge des règlements nos 418 383, et 403, soit remboursé à la susdite compagnie et à la Banque Provinciale du Canada, à même le compte spécial 902, et que le chèque no. 722, émis à cet effet, soit ratifié;

3.- Que le montant de $4,000.00 déposé par Lagacé Const. Ltée, avec soumission, en marge des règlements nos. 407, 416 et 417, soit remboursé conjointement à la susdite compagnie et à la Banque Provinciale du Canada, à même le compte spécial 902, et que le chèque no. 723, émis à cet effet, soit ratifié.

4.- Que le montant de $500.00 déposé par Lagacé Const. Ltée, avec soumission, en marge du règlement no. 402, soit remboursé conjointement à la Cie susdite, et à la Banque Provinciale du Canada, à même le compte spécial 902, et que le chèque no. 724 émis à cet effet soit ratifié;

5.- Que le montant de $1,200.00 déposé par Lagacé Const. Ltée, avec soumission, en marge du règlement 401, soit remboursé conjointement à la compagnie susdite et à la Banque Provinciale du Canada, à même le compte 902 et que le chèque no. 725 émis à cet effet soit ratifié;

6.- Que le montant de $2,000.00 déposé par Lagacé Const. Ltée, avec sa soumission en marge du règlement no.381, soit remboursé conjointement à la cie susdite et à la Banque Provinciale du Canada, à même le compte spécial 902 et que le chèque no. 727 émis à cet effet soit ratifié.

7.- Que le montant de $3,500.00 déposé par Lagacé Const. Ltée avec sa soumission, en marge du règlement no. 341, soit remboursé conjointement à la Cie susdite et la la Banque Provinciale du Canada, à même le compte spécial no. 902 et que le chèque no. 728, émis à cet effet soit ratifié.

8.- Que les montants de $1,600.00 et $2,500.00 , déposés par Lagacé Const. Ltée avec ses soumissions en marge des règlements nos.389, et 390, soient remboursés conjointement à la cie susdite et à la Banque Provinciale du Canada, à même le compte spécial no. 902, et que les chèques nos. 726 et 729, émis à cet effet pour les montants susmentionnés soient ratifiés.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire 1532
3749 Initiales du Sec.-Très.

RESOLUTION : Rapport en marge des règlements de zonage et de construction.-

Le conseil est saisi d'un rapport verbal à l'effet que les portes des commerces du centre d'achat du Boulevard Hôtel de Ville ouvrent vers l'intérieur et qu'apparemment ceci est à l'encontre des Lois régissant les endroits publics.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que l'anomalie plus haut mentionnée soit portée à l'attention de Monsieur François Legault, inspecteur en bâtiments et zonage, et qu'il soit prié de faire rapport au conseil sur le sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3750 RESOLUTION : Soumissions Règlement no. 450.-

En marge de l'item 3 du préambule de la résolution no. 3734, et après étude, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

1.- Que les soumissions reçues en marge des travaux décrétés par le règlement no. 450 soient rejetées parce que les montants desdites soumissions dépassent les estimations des ingénieurs-conseils;

2.- Que de nouvelles soumissions soient demandées en même temps que d'autres travaux identiques; à une date à être déterminée par le conseil;

3.- Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à retourner aux soumissionnaires dont les soumissions ont été rejetées, les chèques acceptés déposés avec leur soumission.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3751 RESOLUTION : Soumissions - Lots P-120 et P-121.-

Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'un rapport des ingénieurs-conseils Leroux, Leroux et Associés, en marge des soumissions reçues et ouvertes le 30 novembre 1964, en marge des travaux projetés sur les lots susdits. Le rapport susdit était annexé au présent procès-verbal comme Cédule "B".

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

1.- Que le conseil garde les deux plus basses soumissions reçues, soit la soumission de G M B Construction Ltée de $88,924.66 et celle de Iberville Construction Inc., de $89,437.80, et qu'elles soient retenues pour plus d'étude jusqu'à vendredi le 4 décembre 1964, alors que le conseil siègera à nouveau à 2.00 heures P.M.;

.../...

Initiales du Maire 1533 Initiales du Secrétaire

le 2 décembre 1964

3751 (suite)

2.- Que le secrétaire-trésorier soit et il est, par la présente, autorisé à retourner aux soumissionnaires dont la soumission n'est pas retenue, le chèque accepté, déposé avec leur soumission.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3752 RESOLUTION : Soumissions - Lot P- 36- Règlement proj.460.-

A la suite du rapport des ingénieurs-conseils annexé au présent procès-verbal, comme cédule "B", et après étude, il est :

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

1.- Que la plus basse soumission reçue en marge des travaux projetés sur le lot P-36, soit la soumission de A. Billet Ltée, au montant de $114,237.50, soit acceptée telle que soumise, sujette toutefois :

a) à l'adoption du règlement projeté no. 460, par le conseil;

b) aux approbations légales requises du règlement susdit conformément à la loi;

c) à la passation d'un acte notarié par devant Me Roméo Mongrain, n.p., lorsque toutes les approbations légales requises auront été obtenues, ledit acte devant être signé par Son Honneur Monsieur le Maire et par le secrétaire-trésorier, pour et au nom du conseil, ledit contrat sera aux frais du soumissionnaire.

2.- Que le secrétaire-trésorier soit et il est, par la présente, autorisé à retourner aux soumissionnaires dont la soumission n'a pas été acceptée, le chèque accepté et déposé avec leur soumission.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3753 RESOLUTION : Rescision.-

En marge de la résolution no. 3736, Permis de Maison de Retraite, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que la résolution no. 3736, adoptée par le conseil lors de la séance du 30 novembre 1964, soit et elle est, par la présente, rescindée, à toutes fins que de droit.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire 1534

3754 Initiales du Secrétaire

le 2 décembre 1964

AVIS DE MOTION : Amendement au zonage

A V I S D E M O T I O N

Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier donne avis de motion qu'à sa prochaine séance ou à une séance subséquente, tant régulière que spéciale, il sera proposé à ce conseil un règlement amendant le règlement no. 365, concernant le zonage, aux fins de permettre l'opération d'une maison de retraite au no. 690, 8e Avenue.

3755 RESOLUTION : Maison de retraite - Etude par l'urbaniste.-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que la demande de Mme Aurore Beaudry pour un permis d'opération d'une maison de retraite soit référée à l'urbaniste-conseil pour étude et recommandation.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3756 INSCRIPTION : Le conseil désire attirer l'attention de M. W. Mercure sur la descente à la rivière de la rue St-Denis, pour une meilleure protection contre l'incendie et aussi à l'effet d'étendre la terre s'il y a lieu autour de la réserve d'eau près de l'Echevin Monsieur Urgel Nadon.

3757 RESOLUTION : Opinion légale - raccordement aux services de Laval-Ouest.

Proposé par Monsieur l'Echevin Urgel Nadon,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Qu'une opinion légale soit demandée au conseiller juridique de cette ville, concernant la demande de certains contribuables désirant se raccorder aux services d'aqueduc et d'égouts de Laval-Ouest passant devant leur demeure.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3758 RESOLUTION : Révision - Angle des rues Principale et Montée Gravel.-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que l'Urbaniste-conseil M. Roger Gagnon, Ing. P.,*et Monsieur André Ladouceur, a.g., soient priés d'étudier le problème de l'intersection des rues Principale et Montée Gravel et de faire rapport au conseil le plus rapidement possible.

* Les Estimateurs Professionnels Guertin, Leroux et Associés Inc.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire
1535
Initiales du Secrétaire

le 2 décembre 1964

3759 INSCRIPTION : Le secrétaire-trésorier est prié de communiquer avec le conseiller juridique de cette ville en marge de la procédure à suivre pour l'expropriation d'une partie de terrain de la Fabrique, c'est-à-dire la partie pavée représentant l'assiette de la voie publique autour dudit terrain. Ladite Fabrique semble disposée à céder ledit terrain.

3760 RESOLUTION : Cession et expropriation des terrains rues Bibeau et Dion.

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que les services des Estimateurs Professionnels Guertin, Leroux et Associés, soient retenus pour la signature de la cession des terrains représentant l'assiette des rues Bibeau et Dion telle qu'approuvée par le Ministère des Affaires Municipales et qu'ils soient aussi priés de faire l'évaluation de ou des terrains à être expropriés.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3761 RESOLUTION : Ajournement.-

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Que la session régulière de novembre 1964, soit ajournée à vendredi le 4 décembre 1964, à 2.00 heures P.M. et que la présente séance soit levée.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Dr. Roger Vaillancourt MAIRE

J. Emile Rivest SECR. TRES.

1536

Initiales du Maire
1537
Initiales du Secrétaire

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE DE STE-DOROTHEE,
COMTE LAVAL.

le 4 décembre 1964.

Sixième séance de la session régulière de novembre 1964, du conseil municipal de la Ville de Ste-Dorothée, tenue vendredi le 4 décembre 1964, à l'Hôtel de ville, lieu convenu des séances, à 2 heures de l'après-midi, heure décrétée par résolution du conseil, lors de sa dernière séance, à laquelle sont présents :-

Son Honneur le Maire, M. le Dr. Roger Vaillancourt, M.D.,

Et Messieurs les Echevins : Roméo Lajeunesse, Lucien Roger, Simon Lafontaine, Emile Pesant et Urgel Nadon, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier est absent de son siège.

Monsieur Roland Gariépy, Ing.Pr., du bureau d'ingénieurs-conseils Leroux, Leroux et Associés est présent.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire ouvre la séance et le secrétaire-trésorier récite la prière.

3762 RESOLUTION : Adoption des minutes.-

Le secrétaire-trésorier informe le conseil que photocopie des procès-verbaux des séances des 12 et 24 novembre 1964, ont été transmises à chacun des membres du conseil.

Après avoir constaté que tous les membres présents avaient pris connaissance des procès-verbaux susdits, et qu'ils les trouvent conformes, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

1.- Que le secrétaire-trésorier soit et il est, par la présente, dispensé de lire les procès-verbaux susmentionnés;

2.- Que les minutes des séances régulières des 12 et 24 novembre 1964, soient et elles sont, par les présentes, adoptées telles que rédigées.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire
1538
Initiales du Secr.

le 4 décembre 1964

3763 RESOLUTION : Soumissions Lots nos. P-120 et P-121.-

Monsieur Roland Gariépy fait au conseil un rapport verbal en marge des deux soumissionnaires dont les soumissions ont été retenues pour étude.

Après discussion et étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

1.- Que la plus basse soumission reçue en marge des travaux projetés sur les lots P-120 et P-121, soit la soumission de G.M.B. Construction Ltée, au montant de $88,924.66, soit acceptée telle que soumises, sujette toutefois :

a) à l'adoption du règlement projeté no. 461 par le conseil;

b) aux approbations légales requises du règlement susdit conformément à la Loi;

c) à la passation d'un acte notarié par devant Me Roméo Mongrain, n.p., lorsque toutes les approbations légales requises auront été obtenues, ledit acte devant être signé par Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier en office, pour et au nom du conseil et ledit contrat sera aux frais du soumissionnaire;

2.- Que le secrétaire-trésorier soit et il est, par la présente, autorisé à retourner à Iberville Construction Inc., soumissionnaire, dont la soumission n'a pas été acceptée, le chèque certifié déposé avec sa soumission;

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3764 RESOLUTION : Rescision de la résolution no. 3388 (Règl.380)

Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'une opinion légale émise par Me Adolphe Prévost, C.R., conseiller juridique, par laquelle il informe le conseil à l'effet que ce dernier ne peut suspendre indéfiniment l'imposition décrétée par le règlement no. 380, et qu'il doit taxer pour rencontrer les échéances de l'année 1964 en capital et en intérêts avant la fin de la présente année.

Par contre, le conseil peut s'adresser à la législature pour demander la permission d'amender son règlement.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

1.- Que la résolution no. 3388 suspendant temporairement la résolution no. 3372, soit et elle est, par la présente, rescindée à toutes fins.

2.- La résolution no. 3372 redevient en force et le secrétaire-trésorier devra donner suite à la résolution no. 3372 susdite.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire 1539
3765
Initiales du Secrétaire

le 4 décembre 1964

RESOLUTION : Préparation d'un bill aux fins d'amender le règlement no. 380.-

Suite à l'opinion légale mentionnée au préambule de la résolution précédente, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

1.- Que Me Adolphe Prévost, C.R., conseiller juridique de cette ville soit prié de faire une étude du règlement no. 380;

2.- Qu'il soit prié, à la suite de cette étude, de préparer un bill à être présenté à la prochaine législature aux fins d'amender le règlement no. 380, en transférant à un autre règlement les dépenses en capital faites sous l'autorité du règlement 380 susdit, pour l'expropriation de certaines parties de terrain pour l'ouverture du Boulevard Samson et permettre aussi la pose des conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux sur ledit boulevard.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3766 INSCRIPTION :
Monsieur l'Echevin Roméo Lajeunesse prend son siège à 2h.30 P.M.

3767 RESOLUTION : Demande de raccordement aux services de Laval Ouest.

Monsieur Armand Cardinal présente au conseil une lettre qui lui a été adressée par le secrétaire-trésorier de Laval-Ouest, à la suite d'une demande pour raccorder son immeuble aux services d'aqueduc et d'égout de Laval-Ouest, présentement installés sur le Chemin St-Antoine dans cette partie où les villes de Laval-Ouest et Ste-Dorothée sont riveraines. Trois autres contribuables de cette ville désirent le même privilège.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

Que le conseil de cette ville n'a pas d'objections à ce que les contribuables concernés raccordent leur immeuble aux services d'aqueduc et d'égout de Laval-Ouest, néanmoins, le conseil préfère que la requête de ces contribuables soit référée au conseiller juridique pour opinion et recommandation.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3768 INSCRIPTION :
Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'une lettre de Monsieur Georges Bastien, laquelle est annexée au présent procès-verbal comme Cédule "A" .
Et le conseil ne voit aucune objection à ce que la lettre susdite soit déposée au procès-verbal tel que susmentionné.

Initiales du Maire

1540

Initiales

le 4 décembre 1964

3769 RESOLUTION : Installation-ligne téléphonique à l'arrière des Lots - Montée Gravel (Règl.434).

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de la Compagnie de Téléphone Bell, en marge du sujet susmentionné.

Lecture faite, il est :-
Proposé, appuyé et résolu unanimement :-

1.- Que ladite lettre soit annexée au procès-verbal de la présente séance;

2.- Que copie soit transmise aux ingénieurs et aux estimateurs de cette ville.

ADOPTE.

3770 RESOLUTION : Notes de crédit .-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil diverses notes de crédit préparées par le personnel du service des finances.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

Que les notes de crédit suivantes soient acceptées et ratifiées telles qu'énumérées plus bas :

a) Victor Brisebois	$ 21.00	sur taxes de vidanges
b) Eugène Desmarais	$ 31.00	permis de commerce
c) Léo Giroux Inc.	$ 105.33	taxe 1963- rue propriété de la ville.
d) Léo Giroux Inc.	$ 12.58	taxe 1963- rue propriété de la ville.
e)Lanctôt & Fils	$ 38.50	taxe d'affaires 1964-65
f)Developpement Londei	$ 8.75	taxe de vidanges 1964
g)Mrs Lucille Beauregard	$ 25.20	taxe d'eau 1963-1964.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3771 RESOLUTION : Remboursement - Dépôt soumission et certificat de progrès no. 2- Règlement no. 357.-

Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'une lettre de Desjardins et Sauriol, Ingénieurs-conseils, par laquelle ils recommandent le remboursement du dépôt soumission au montant de $950.00 et le paiement de $466.25, en vertu du certificat de progrès susdit.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

1.- Que le montant de$950.00, soit payé à la Cie Miron Ltée à même le compte spécial 902, pour rembourser le dépôt fait avec sa soumission en marge du règlement no. 357 et que le chèque no. 731 émis en remboursement, soit ratifié.
2.- Que le montant de $466.25, soit payé à même le compte spécial no. 929, pour travaux exécutés sous l'autorité du règlement 357, dont le paiement est recommandé par les ingénieurs-conseils et que le chèque no. 730 émis en paiement dudit montant, soit ratifié.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire
1541
Initiales du Sec.-Trés.
3772

le 4 décembre 1964

L'agenda de la session régulière de novembre 1964 étant épuisé, Son Honneur le Maire lève la séance.

Dr. Roger Vaillancourt MAIRE

J. Emile Rivest. SECR. TRES.

1542

Initiales du Maire
1543
Initiales du Secrétaire

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE DE STE-DOROTHEE,
COMTE LAVAL.

le 14 décembre 1964

Première séance de la session régulière de décembre 1964, du conseil municipal de la Ville de Ste-Dorothée, tenue lundi le 14 décembre 1964, à l'Hôtel de Ville, à 8 heures du soir, lieu et heure convenus des séances, à laquelle sont présents :

Son Honneur le Maire, M. le Dr. Roger Vaillancourt, M.D.,

Et Messieurs les Echevins : Roméo Lajeunesse, Claude Lecavalier, Lucien Roger, Simon Lafontaine, Emile Pesant et Urgel Nadon, formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier prend son siège à 8.25 h. p.m.

Le secrétaire-trésorier est présent.

Monsieur Paul Trudeau, du Bureau d'Avocats Prévost, Trudeau et Bisaillon, conseiller juridique est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum, son Honneur le Maire ouvre la séance et le secrétaire-trésorier récite la prière.

3773 RESOLUTION : Présentation du Bill no. 111 .-

Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'une lettre de Me Adolphe Prévost, conseiller juridique de cette ville, en marge du Bill précité,

Me Paul Trudeau présente au conseil copie du Bill no. 111, dit : " Loi modifiant la charte de la ville de Ste-Dorothée", et présente au conseil les pétitions suivantes :

a) à l'Honorable Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec en Conseil;

b) à l'Honorable Conseil Législatif de la Province de Québec;

c) à l'Assemblée Législative de la Province de Québec;

Après discussion et étude, il est :-

CONSIDERANT qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi (Bill à Québec), pour modifier le règlement no. 380;

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Il est résolu à l'unanimité ce qui suit :

Mes Prévost, Trudeau et Bisaillon, Avocats, son autorisés à présenter à Québec le projet de Loi annexé à la présente résolution et son Honneur le Maire et Monsieur le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à signer

.../...

Initiales du Maire 1544 Initiales du Secrés.

les pétitions nécessaires à l'Honorable Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, à l'Assemblée Législative de la Province de Québec et à l'Honorable Conseil Législatif de la Province de Québec.

ADOPTE.

INSCRIPTION : Après l'adoption de la résolution susmentionnée, son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier signent les pétitions mentionnées en rubrique de la susdite résolution.

3774 RESOLUTION : Publications - Bill 111.-

Me Paul Trudeau informe le conseil qu'il faudra publier dans un journal français et dans un journal anglais les avis règlementaires en marge de la présentation d'un Bill, et à cet effet, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que Prévost, Trudeau et Bisaillon, Avocats, soient autorisés à publier en français dans le Montréal-Matin, et en anglais dans le Journal La Gazette, les avis règlementaires en marge de la présentation du Bill no. 111.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3775 RESOLUTION : Expropriation et prise de possession préalable.-

Le secrétaire-trésorier informe les membres du conseil qu'il a reçu du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec, l'approbation du règlement no. 453, du conseil Municipal de cette ville décrétant un emprunt de $77,000.00, pour les fins et conditions mentionnées au règlement susdit.

Il informe de plus le conseil que la Commission Municipale de Québec a approuvé en date du 11 décembre 1964 un emprunt temporaire au montant de $70,000.00 à être contracté par cette ville, tel qué demandé par résolution de ce conseil en date du 30 novembre 1964.

CONSIDERANT que le conseil de cette corporation a tenté, à maintes reprises, et sans succès, à en venir à une entente avecles propriétaires de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée, aux fins d'acquérir de gré à gré l'Aqueduc susdit;

CONSIDERANT que toutes les possibilités de négociation ont été épuisées;

CONSIDERANT qu'à la suite de ces tentatives infructueuse, le conseil de cette ville ne peut raisonnablement donner suite à certaines mises-en-demeure du Ministère de la Santé;

CONSIDERANT que tout nouveau retard est préjudiciable aux meilleurs intérêts de cette ville et de ses contribuables;

Pour ces motifs, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

.../...

Initiales du Maire
1545
Initiales du Secrét.

Que le bureau d'avocats Prévost, Trudeau et Bisaillon, conseillers juridiques de cette ville, soit et il est, par les présentes, autorisé à prendre les procédures d'expropriation et de prise de possession préalable de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée et des dépendances mentionnées et prévues au règlement no. 453 de cette ville et que le bureau d'avocats susdit soit prié de prendre et de sauvegarder les meilleurs intérêts de cette ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3776 RESOLUTION: Comptes d'honoraires - Règlement no. 453.-

Le secrétaire-trésorier informe le conseil qu'il a en sa possession deux comptes pour honoraires professionnels dont l'un du bureau Prévost, Trudeau et Bisaillon, avocats, pour la période couvrant du mois d'août 1960 à janvier 1962 pour honoraires professionnels en marge des diverses tentatives d'acquisition de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée, et l'autre de la firme d'Ingénieurs Desjardins et Sauriol, en marge de divers relevés, estimations, plans, etc... pour la période couvrant les années 1959 à 1962 inclusivement au sujet de l'acquisition projetée de l'aqueduc susdite.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

1.- Que le compte au montant de $1,579.00 pour honoraires professionnels du bureau d'avocats Prévost et Trudeau, soit adopté tel que soumis et que ledit compte soit payé à même les disponibilités du règlement no. 453.

2.- Que le compte au montant de $3,250.00 de la firme d'Ingénieurs Desjardins et Sauriol, soit accepté tel que soumis et qu'il soit payé à même les disponibilités du règlement no. 453.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3777 INSCRIPTION: Présentation d'un plan de subdivision.-

Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'une lettre de Monsieur André Ladouceur, arpenteur-géomètre, ladite lettre étant présentée par M. Georges Bourgeois, propriétaire des terrains concernés au plan annexé à ladite lettre.

Après étude, le conseil recommande que le plan susdit soit soumis au Comité d'Urbanisme de cette ville pour rapport et recommandation.

3778 RESOLUTION: Comptes à payer au 30 novembre 1964.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil les comptes à payer pour la période susmentionnée. Lesdits comptes étant listés comme suit:

Cédule "A" : Administration Générale.
Cédule "B" : Service de la Police.
Cédule "C" : Administration Aqueduc et Egouts.,

.../...

Initiales du Maire
1546
Initiales du Secrétaire

lesdites cédules étant annexées comme telles au procès-verbal de la présente séance.

Après discussion et étude il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

1.- Que la liste des comptes à payer pour l'Administration Générale (Cédule "A") soit acceptée telle que soumise et que le montant de $3,489.34 soit ratifié, voté et payé à même le fonds général pour payer les comptes y mentionnés; que les chèques émis en paiement desdits comptes soient et ils sont par les présentes, ratifiés;

2.- Que la liste des comptes à payer pour l'Administration Générale Police et Incendie (Cédule "B") soit acceptée telle que soumise et que le montant de $1,028.19 soit ratifié et voté à même le fonds général pour payer les comptes y mentionnés et que les chèques émis en paiement desdits comptes soient par les présentes, ratifiés;

3.- Que la liste des comptes à payer pour l'Administration Aqueduc et Egout (compte 900B),(Cédule "C"), soit acceptée telle que soumise et que le montant de $5,950.39 soit ratifié, et voté à même le compte d'Administration Aqueduc et Egouts, pour payer les comptes mentionnés à la cédule susdite et que les chèques émis en paiement des comptes susdits soient ratifiés.

Messieurs les Echevins Urgel Nadon et Roméo Lajeunesse enregistrent leur dissidence quant au compte de Lagacé Quarries Ltée, pour pierre, rue St-Denis, au montant de $498.65.

ADOPTE.

3779 RESOLUTION : Comptes - Règlement no. 341.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil deux certificats de progrès en marge des travaux exécutés sous l'autorité du règlement susdit, ainsi qu'une facture pour honoraires professionnels de Desjardins et Sauriol, Ingénieurs-conseils.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

1.- Que le montant de $6,376.46, certificat de progrès no.3 et le montant de $4,053.95, en marge du certificat de progrès no.4 (acceptation provisoire), soient ratifiés, votés et payés à Lagacé Construction Ltée, à même le compte spécial no. 907 tel que recommandé par les Ingénieurs-conseils.

2.- Que la facture pour honoraires professionnels de Desjardins et Sauriol, au montant de $151.64, soit ratifiée, votée et payée à même ledit compte spécial no. 907.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire
1547
3780
Initiales du Sec.

le 14 décembre 1964

RESOLUTION: Comptes règlement no. 434.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil deux factures en marge des demandes de soumission publiées dans le Courrier de Laval et dans le Montréal-Matin.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que la facture au montant de $30.00 du Courrier de Laval, ainsi que la facture de $36.96 du Journal Montréal-Matin, soient ratifiées et payées à même le compte spécial no. 954 (règlement no. 434) pour payer les comptes plus haut mentionnés.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3781 RESOLUTION : Comptes Règlement no. 421.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil le certificat de progrès no. 1, en marge des travaux exécutés sous la surveillance des Ingénieurs-conseils et autorisés par le règlement no. 421. Il soumet de plus au conseil une facture du Journal Le Courrier de Laval, ainsi qu'une autre du Journal Montréal-Matin, en marge des demandes de soumissions relatives au règlement susdit.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

1. Que le montant de $3,766.95, soit ratifié, voté et payé à Lucien Tremblay Electric Inc., à même le compte 957, pour travaux exécutés sous l'autorité du règlement susdit;

2.- Que les comptes des journaux Le Courrier de Laval et le Montréal-Matin, aux montants respectifs de $60.00 et $27.30, soient ratifiés, votés et payés à même le compte spécial 957, en marge des factures plus haut mentionnées relatives à la demande de soumission pour les travaux concernés au règlement no. 421.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3782 RESOLUTION : Compte : Règlement no. 407.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil le certificat d'acceptation finale des travaux autorisés par le règlement no. 407, émis par les ingénieurs-conseils Desjardins et Sauriol.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que le montant de $315.66, soit ratifié, voté et payé à Lagacé Construction Ltée, à même le compte spécial no. 953, conformément au certificat d'acceptation provisoire plus haut mentionné.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Initiales du Maire
1548
3783
Initiales du Sec.

le 14 décembre 1964

RESOLUTION : Comptes règlement no. 418.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un certificat d'acceptation finale en marge des travaux décrétés par le règlement no. 418, émis par Desjardins et Sauriol, Ingénieurs-conseils, ainsi qu'une facture honoraires professionnels des ingénieurs susdits.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

1.- Que le montant de $1,283.69, soit ratifié, voté et payé à Lagacé Construction Ltée, à même le compte spécial no. 956, pour payer le compte susdit.

2.- Que le montant de $ 77.02, soit ratifié, voté et payé à Desjardins et Sauriol, pour honoraires professionnels, pour plans, devis et surveillance pour les travaux exécutés sous l'autorité du règlement no. 418. Ledit montant devra être payé à même le compte spécial 956.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3784 RESOLUTION : Comptes règlement no. 403.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un certificat de progrès no. 2, ainsi que le certificat de progrès no.3 (certificat provisoire), préparés par Desjardins et Sauriol, Ingénieurs-conseils, ainsi qu'une facture pour honoraires professionnels des ingénieurs susdits.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que le montant de $ 14,298.13, soit ratifié, voté et payé à même le compte spécial no. 952, pour payer les comptes suivants:

a) à Lagacé Construction Ltée : $10,757.16 (certificat de progrès no. 2);

b) à Lagacé Construction Ltée : $ 3,182.40 (certificat de progrès no. 3);

c) à Desjardins et Sauriol : $ 358.87 (pour honoraires professionnels);

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3785 RESOLUTION : Protection- Incendie

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de Monsieur André Bourdeau, secrétaire du service des incendies de la Ville de Ste-Dorothée, adressée à Monsieur G. Bélisle, Chef du Service des Incendies de Laval-Ouest.

Il fait aussi la lecture de la lettre-réponse de Monsieur Bélisle au secrétaire du service des Incendies de cette Ville.

Lecture faite, il est :-

.../...

Initiales du Maire
1549
Initiales du Sec.-Trés.

CONSIDERANT la pénurie d'eau dans les réserves et les fossés de cette ville;

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu d'assurer, dans la mesure du possible les contribuables de cette ville d'une protection adéquate contre les incendies;

CONSIDERANT que le secteur de cette ville situé près des limites de Laval-Ouest n'a pas présentement de protection adéquate;

Pour ces motifs, il est:-
Proposé par Monsieur l'Echevin Urgel Nadon,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

Que le conseil municipal de la ville de Laval-Ouest soit prié d'autoriser le Service des Incendies de cette corporation d'utiliser, en cas d'incendie, les bornes-fontaines, propriété de la Ville de Laval-Ouest susdite et situées aux limites de cette ville.

Il est entendu que cette ville s'engage à payer le coût d'utilisation de consommation d'eau et à assumer tout dommage qui pourra être causé lors de l'utilisation de ces bornes-fontaines.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3786 INSCRIPTION : Etude Technique et Economique d'une ligne de Métro passant sous le Tunnel du Mont-Royal.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de Me Adolphe Prévost, en marge du sujet susmentionné.

Lecture faite, il est résolu que l'opinion de Me Adolphe Prévost, soit acceptée et déposée au dossier du projet précité.

3787 RESOLUTION : Rélocalisation des poteaux de S.W.P. & Co sur la Montée Gravel.

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que la Shawinigan Water and Power Ltd, filiale de l'Hydro-Québec soit priée de faire diligence dans sa réponse concernant le coût supplémentaire à être payé en marge de la relocalisation des lignes de la Shawinigan à l'arrière des lots ayant front sur la Montée Gravel.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3788 RESOLUTION : Piquetage de la rue Dion:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

Que Monsieur André Ladouceur, arpenteur-géomètre, soit prié de faire le piquetage de la rue Dion, entre le Bord de l'Eau et la Rivière des Prairies, en vue d'aménager une descente à la rivière pour le Service des Incendies.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Initiales du Maire
1550

le 14 décembre 1964

3789 RESOLUTION : Rues Bibeau et Dion:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Que Monsieur André Ladouceur, arpenteur-géomètre, soit prié de préparer les plans parcellaires nécessaires à l'expropriation des rues Bibeau et Dion, aux fins d'améliorer l'assiette de ces rues et ce, le plus tôt possible.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3790 RESOLUTION : Décorations de Noel:-

Le représentant de la Chambre de Commerce sollicite du Conseil une assistance identique à celle de l'an passé, en marge des décorations de Noel dans la ville de Ste-Dorothée.

Après l'exposé du représentant susdit, il est:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Qu'un montant identique à celui de l'an passé soit un montant de $150.00, soit voté à la Chambre de Commerce pour l'assister dans les frais de décoration à l'occasion des fêtes de Noel et du jour de l'An.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3791 RESOLUTION: Demande au Ministère de la Voirie Provinciale.

En marge de commentaires du représentant de la Chambre de Commerce et de divers membres du conseil, il est:

Proposé, appuyé et résolu;

Que le Ministère de la Voirie Provinciale, Division de Montréal, soit prié d'améliorer, dans la mesure du possible, l'état glissant, à la suite de divers gels et dégels, de la route 38, en face du Centre d'Achats près de la rue des Peupliers.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3792 RESOLUTION: Notes de Crédit:-

Le Secrétaire-Trésorier soumet au conseil diverses notes de crédit préparées par le personnel du service des finances.

Après étude, il est:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Que les notes suivantes soient acceptées et ratifiées, telles qu'énumérées plus bas:-

1)	Laurentian Air Conditioning.	$ 38.50	Permis de Commerce
2)	M.C. Leblanc.	$ 31.00	Permis de Commerce
3)	M. Louis Benoit.	$ 18.50	Permis de Commerce
4)	J & S. Maisonneuve Inc.	$411.25	Taxes vidanges et eau

.../...

Initiales du Maire
1551
Initiales du Secrétaire

5)	M. Edouard Cyr.	$ 3.18	Taxe générale
6)	M. Denis Lachapelle.	$ 36.16	Taxe générale
7)	M. Gilles Labrecque.	$ 13.60	Taxe générale
8)	M. Gilles Labrecque.	$ 89.91	Taxes spéciales
9)	Ste-Dorothée Devl. Corp.	$ 4.09	Taxes générales et spéciales.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3793 RESOLUTION: Procès-verbal - règlement no. 456

Le Secrétaire-Trésorier fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée des échevins, tenue en marge du règlement no. 456 ,

Lecture faite, il est:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

1.- Que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés au règlement no. 456 de la ville de Ste-Dorothée, tenue jeudi le 10 décembre 1964, conformément à une résolution du conseil portant le no. 3708, et des avis publics donnés à cet effet, soit adopté tel que lu;

2.- Que l'original du procès-verbal soit annexé au procès-verbal de la présente séance comme Cédule "D".

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3794 RESOLUTION: Cadeaux de Noel.-

Aux fins de continuer la coutume des années antérieures à l'occasion des Fêtes, il est:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

Qu'un bonus, comme cadeaux à l'occasion des Fêtes soit voté aux employés de la ville, comme l'an passé: c'est-à-dire au chef du service de la Police et des incendies et au Secrétaire-Trésorier $ 25.00 chacun, aux autres chefs de service et au sergent R. Bélanger $20.00 chacun, à tous les autres employés et aux pompiers volontaires $ 10.00 chacun.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3795 RESOLUTION: Annonces- Voeux des Fêtes.-

Le Secrétaire-Trésorier fait la lecture des lettres du Courrier de Laval et du journal Opinions,

Lecture faite, il est:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

Qu'une annonce d'un quart de page soit souscrit aux journaux régionaux pour permettre au consul d'exprimer ses voeux de bonnes Fêtes aux contribuables.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Initiales du Maire
1552
Initiales du Secrétaire

le 14 décembre 1964

3796 RESOLUTION: Amendement à la résolution no. 3630:-

Le Secrétaire-Trésorier fait la lecture d'une lettre de M. Gaspard Montreuil.

Lecture faite, il est:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

Que la résolution no. 3630 soit amendée:-

1.- En biffant à l'item "un" de la susdite résolution après les mots "Parc Couvrette" les mots une patinoire pour les remplacer par les mots suivants:- "deux patinoires"

2.- En biffant à la fin de l'alinéa "e" de l'item un les mots suivants: " au prix unitaire de $ 6.00 l'heure" pour les remplacer par les mots suivants: "Au prix de $400.00 pour la saison d'hiver soit du début de l'hiver au 1er mai 1965".

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3797 INSCRIPTION: Avis de réclamation:-

Le Secrétaire-Trésorier informe le conseil qu'un avis de réclamation a été signifié à cette ville par les avocats Borenstein et Broder procureurs de Earl Tough père de Barbara Tough sa fille pour des présumées blessures corporelles reçues sur un passage présumément propriété de cette Ville.

Le Secrétaire-Trésorier informe le conseil qu'il a avisé les assureurs et le conseiller juridique de cette ville.

Le conseil n'ayant aucune décision à prendre à ce stage-ci, il est recommandé que le tout soit inscrit au livre des délibérations.

3798 INSCRIPTION: Variations Budgétaires:-

Le Secrétaire-Trésorier soumet au conseil un rapport préparé par M. Pierre Y. Brosseau C.A. vérificateur municipal, Monsieur Brosseau sera à la disposition du conseil, si ce dernier désire de plus amples détails

---

3799 RESOLUTION: Opinion légale - Contrat - Enlevement:-

Le Secrétaire-Trésorier soumet au conseil une opinion légale de Me Adolphe Prévost,c.r., sur le sujet précité et plus précisément en marge d'un transport de créance de M. Georges Pesant à la Banque Provinciale pour l'enlèvement des vidanges pour 300 camps d'été.

Lecture faite et après étude, il est:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Urgel Nadon,

.../...

Initiales du Maire
1553
Initiales du Secrét.

Que le transport et cession de créance présenté par la Banque Provinciale du Canada en marge d'un montant non mentionné présumé dû par cette ville pour l'enlèvement des vidanges de 300 camps d'été par Monsieur Georges Pesant contracteur, soit et il est, par la présente refusé.

Que la Banque Provinciale du Canada et Monsieur Georges Pesant soient informés de cette décision du conseil prise à la suite de l'opinion légale susmentionnée.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3800 INSCRIPTION: Eclairage de rue défectueux:-

Le Secrétaire-Trésorier fait au conseil la lecture d'une plainte de M. Norman Tartre, 511 Boul. Ste-Dorothée, à l'effet que l'éclairage du Boul. susdit est défectueux.

Le Secrétaire-Trésorier informe le conseil que le Surintendant de la ville a été saisi de l'incident et que l'Ingénieur surveillant du Bureau d'Ingénieurs-conseil Desjardins & Sauriol a été informé et qu'il est à prendre les mesures nécessaires pour faire faire les réparations par l'entrepreneur concerné.

3801 INSCRIPTION: Réclamation du Service de la taxe et de la surtaxe d'amusement.

Le Secrétaire-Trésorier fait au conseil la lecture d'une réclamation du Ministère du Revenu provincial en marge de la représentation d'un film (BEN HUR) à la salle paroissiale le 17 mai dernier et pour laquelle la taxe et surtaxe n'ont pas été acquittées ni à la ville ni au Ministère du Revenu.

Le Secrétaire-Trésorier informe le conseil qu'il a obtenu un rapport du Chef de Police et qu'à la suite de ce rapport il doit communiquer avec les intéressés.

3802 RESOLUTION: Communiqué - La Chambre de Commerce:-

Le Secrétaire-Trésorier fait la lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce accompagnée d'un extrait d'un procès-verbal de la Chambre de Commerce susdite.

Lecture faite, il est:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

1.- Que le conseil accuse réception de la lettre et de l'extrait d'un procès-verbal d'une réunion de la Chambre de Commerce.

.../...

Initiales du Maire
1554
Initiale

2.- Qu'un vote de félicitations soit transmis à la Chambre de Commerce de Ste-Dorothée pour leurs décisions prises lors de leur réunion tenue le 28 octobre 1964, et portant le no. 169.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3803 INSCRIPTION: Mise-en-demeure - Desjardins & Sauriol:-

Le Secrétaire-Trésorier informe le conseil qu'il a reçu une mise-en-demeure des Ingénieurs-conseil Desjardins & Sauriol en marge de la préparation de plans, devis et d'estimation préliminaire pour des travaux projetés sur le lot no. 36

Le Secrétaire-Trésorier informe le conseil qu'il a transmis aux Ingénieurs-conseil Leroux & Leroux et Associés photocopie de la mise-en-demeure susdite et qu'en sus de consigner la mise-en-demeure au présent procès-verbal il en a accusé réception et en a déposé une copie au dossier du règlement no. 460.

3804 INSCRIPTION: Approbation - Travaux d'hiver:-

Le Secrétaire-Trésorier informe le conseil qu'il a reçu les approbations du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec pour les travaux d'hiver suivants:

Entreprise 1457 - Règl. 449	Ruisseaux Harcc-	Salaires $1,462.50
Entreprise 1456 - Règl. 455	Ruisseaux Papineau et Demers.	Salaires $ 942.00
Entreprise 1663 - (1963-64)	Règl. 429 Préparations de plans et relevés.	Salaires $17,644.44

3805 RESOLUTION: Emprunt temporaire:-

Le Secrétaire-Trésorier informe le conseil qu'une échéance de $28,628.73, répartie comme suit: Capital $9,000.00, Intérêts $19,628.73, échoit le 1er janvier prochain et qu'il y aurait lieu à cet effet de demander l'autorisation d'emprunter temporairement à même les prévisions budgétaires pour l'année 1965, une somme n'excédant pas le montant susdit.

CONSIDERANT que cette Corporation doit rencontrer le premier janvier prochain une échéance au montant de $28,628.73;

CONSIDERANT que cette ville n'a pas en mains les deniers nécessaires pour rencontrer l'échéance susdite;

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires pour l'année 1965, sont en préparation, lesquelles seront suivies de la préparation du rôle de perception, suivi de la facturation, cette dernière ne pouvant être complètée avant la fin * de l'année 1965;

* de janvier

.../...

Initiales du Maire
1555
Initiales du Sec.-Trés.

le 14 décembre 1964

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu d'emprunter temporairement, sur billet, le montant susmentionné, avec remboursement au cours des prochains six mois;

Pour ces motifs, il est:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

1.- Que la Commission Municipale de Québec soit priée d'autoriser le conseil Municipal de cette ville d'emprunter temporairement, sur billet, à la Banque Canadienne Nationale, un montant n'excédant pas $28,628.73, remboursable au cours des prochains six mois, à même la perception des taxes prévues pour l'année 1965, à un taux d'intérêts n'excédant pas 6% l'an;

2.- Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et ils sont, par la présente, autorisés à négocier l'emprunt temporaire susdit à la Banque Canadienne Nationale et à signer tout billet ou autre document pertinent, si la présente est approuvée par la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3806

RESOLUTION : Renouvellement d'emprunt.

CONSIDERANT qu'à la suite de la résolution 3527 de cette ville, adoptée le 29 septembre 1964, la Commission Municipale de Québec a autorisé le renouvellement d'un emprunt au montant de $30,000.00, remboursable à même la perception de taxes spéciales;

CONSIDERANT que cette Corporation n'a pas encore perçu les taxes spéciales concernées et qu'elle est à prendre des mesures énergiques pour percevoir ces taxes passées-dues;

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu de prier la Commission Municipale de Québec d'autoriser le Conseil de cette ville à renouveler l'emprunt sur biller à la Banque Canadienne Nationale pour un montant de $30,000.00 et pour une période n'excédant pas trois mois;

Pour ces motifs, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

1.- Que la Commission Municipale de Québec soit priée d'autoriser le Conseil de cette ville à renouveler l'emprunt temporaire sur billet au montant de $30,000.00, négociable à la Banque Canadienne Nationale, pour une période de trois mois, c'est-à-dire remboursable le ou vers le 6 avril 1965, et ce, à un taux d'intérêts n'excédant pas 6% l'an;

2.- Que son Honneur le Maire, le Dr. Roger Vaillancourt, MD., et Monsieur J. Emile Rivest, Secrétaire-Trésorier soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à négocier l'emprunt susdit, pour et au nom de ce Conseil et à signer tout billet ou autres documents pertinents audit emprunt, à la Banque Canadienne Nationale, si la présente est approuvée par la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Initiales du Maire
1556
2807

le 14 décembre 1964

RESOLUTION : Ajournement.-

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que la présente séance soit ajournée à mercredi le 23 décembre 1964, à 2h.30 P.M.

Dr. Roger Vaillancourt, M.D.

J. Emile Rivest,
Secrétaire-Trésorier.

Initiales du Maire
1557
Initiales du Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE DE STE-DOROTHEE,
COMTE LAVAL

CEDULE "D"

P R O C E S - V E R B A L

R E G L E M E N T No. 456

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés au règlement 456, amendant le règlement 365 concernant le zonage, jeudi le 10 décembre 1964, conformément à une résolution adoptée par le conseil et des avis publics donnés à cet effet.

En l'absence de Son Honneur le Maire, Monsieur Claude Lecavalier, Maire-Suppléant, préside l'assemblée,.

7 heures P.M.

Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier, Maire-Suppléant et président, ouvre la présente assemblée en présence de quelques contribuables et du Secrétaire-Trésorier, agissant comme greffier; ce dernier à la demande du président de l'assemblée fait la lecture de l'article 426 paragraphe A de la Loi des Cités et Villes et du règlement No. 456 susdit.

Après explications aucun des contribuables présents n'a formulé d'objection, en marge dudit règlement No. 456

9 heures P.M.

Comme aucun électeur propriétaire n'a manifesté sa désapprobation, ni réclamé la tenue d'un référendum, au cours des heures susmentionnées, le président de la présente assemblée a décrété le règlement no. 456, susdit, adopté par les électeurs propriétaires intéressés conformément à l'article 426 paragraphe A de la Loi des Cités et Villes.

FAIT ET DONNE A STE-DOROTHEE,P.Q.

ce 10e jour de décembre 1964.

Claude Lecavalier
Maire-Suppléant, et Président de l'Assemblée.

J. Emile Rivest
J. Emile Rivest, Secrét.Trésor.
et Greffier de l'Assemblée.

1558

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE DE STE-DOROTHEE,
COMTE LAVAL.

le 23 décembre 1964

Deuxième séance de la session régulière de décembre 1964, du conseil municipal de la Ville de Ste-Dorothée, tenue mercredi, le 23 décembre 1964, à l'Hôtel de Ville, endroit convenu des séances, à 2h.30 de l'après-midi, tel que statué par résolution du conseil, à sa dernière séance, à laquelle sont présents :

Son Honneur le Maire, M. le Dr. Roger Vaillancourt, M.D.,

Et Messieurs les Echevins, Roméo Lajeunesse, Claude Lecavalier, Lucien Roger, Simon Lafontaine, Emile Pesant et Urgel Nadon, formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Le secrétaire-trésorier agit comme greffier de la séance.

Après avoir constaté le quorum, son Honneur le Maire ouvre la séance et le secrétaire-trésorier récite la prière.

3808 RESOLUTION :De l'Aquisition de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée.-

Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'une lettre de Me Adolphe Prévost, C.R., en marge d'une rencontre entre les procureurs de cette corporation et ceux de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée.

CONSIDERANT que les autorités de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée ne s'objectent pas à la requête de cette Ville à la Régie des Services ~~à la Régie des Services~~ Publics pour obtenir la permission d'exproprier le réseau d'Aqueduc de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée;

CONSIDERANT que sur réception de l'avis d'expropriation, les autorités de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée renoncent au délai de 10 jours prévu à l'avis et consentent à ce que la possession préalable soit accordée immédiatement;

CONSIDERANT que les autorités du réseau d'Aqueduc susdit consentent à ce que la Régie accorde sans délai la requête faite par cette corporation sous le numéro 7904, et présentement pendante devant la Régie pour approbation par cette dernière des travaux d'aqueduc prévus aux règlements nos 460 et 461;

CONSIDERANT qu'à la suite des consentements susdits, il y a lieu de donner aux autorités du réseau d'Aqueduc de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée, certaines garanties à même les disponibilités de son règlement no. 453;

Pour ces motifs, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Et résolu unanimement :-

.../...

J&R

1.- Qu'un montant de $35,000.00 soit voté et payé à l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée à même les disponibilités du règlement no. 453, à titre d'acompte sur l'indemnité à laquelle cette corporation sera condamnée à payer à l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée par la Régie des Services Publics;

2.- Que le secrétaire-trésorier tienne en disponibilité un montant représentant le double du coût de l'acquisition projetée, soit $40,799.40 et réparti comme suit :

a) $70,000.00 à même les disponibilités du règlement no. 453;

b) $11,598.80 à même le compte 900 B (Administration Aqueduc et Egouts).

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3809 RESOLUTION : Ajustements d'opérations de l'Aqueduc.-

Suite à la requête faite par le procureur de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée, Me Guy Desjardins, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Et résolu unanimement :-

Que les ajustements en marge des opérations du réseau d'Aqueduc de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée, soient faits à la date de la prise de possession, lors de la remise du montant de $35,000.00, en acompte sur le montant que cette ville sera condamnée à payer par la Régie des Services Publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3810 RESOLUTION : Des ajustements d'opérations.-

En marge de la résolution précédente, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que Monsieur P.-Y. Brosseau, du bureau de Comptables Agréés Lachance, Brosseau et Allard, Vérificateurs de cette ville, soit nommé comme comptable en charge pour sauvegarder les intérêts de cette ville relativement aux ajustements d'opérations de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3811 RESOLUTION :

Suite à l'acquisition de l'Aqueduc Ste-Dorothée Ltée,

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Que Monsieur Wilfrid Mercure, surintendant de cette ville soit avisé de faire la lecture du compteur dès qu'il sera informé de la prise de possession préalable desdits lieux.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

le 23 décembre 1964

3812 RESOLUTION : Adjudication de la Loi des Accidents du Travail.-

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de Me Adolphe Prévost, conseiller juridique de cette ville, en marge du sujet précité, relativement à l'accident de Monsieur Marcel Lapointe, le 25 août 1963.

Lecture faite, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le secrétaire-trésorier soit avisé de se conformer à l'adjudication de la Loi des Accidents de Travail en marge de l'accident de Monsieur Marcel Lapointe, c'est-à-dire qu'il lui verse les montants dûs à date à titre de rente mensuelle soit à partir du 25 août 1963, à date et qu'il lui paye le montant de $12,32, tel qu'imposé par la Commission susdite, jusqu'au 31 juillet 1965.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3813 A V I S D E M O T I O N

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de Me Adolphe Prévost, C.R., en marge du règlement préparé en marge des travaux projetés sur la Terrasse La Capricieuse et l'Avenue des Peupliers.

Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier donne avis de motion qu'à sa prochaine séance ou à une séance subséquante tant générale que spéciale il sera proposé à ce conseil un règlement pourvoyant à des travaux d'égouts sanitaires, d'aqueduc et d'égouts pluviaux sur l'Avenue des Peupliers, pourvoyant aussi à des travaux d'égouts sanitaires sur la rue étant le lot no. 39 - 190, et sur la route 38, pourvoyant également à des travaux d'aqueduc et d'égouts pluviaux sur la rue étant le lot no. 39-190, pourvoyant à des travaux de construction d'une conduite de refoulement des égouts sanitaires sur les rues étant les lots nos 39-190, 37-245, et 37-250 et sur la route 38 et pourvoyant également à un emprunt de $84,000.00 à ces fins.

3814 A V I S D E M O T I O N

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de Me Adolphe Prévost, C.R., en marge d'un projet de règlement aux fins d'amender le règlement no. 362, concernant la construction et l'administration de l'Aqueduc de la Ville et concernant aussi la taxe d'eau.

Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier donne avis de motion qu'à sa prochaine séance ou à une séance subséquente tant générale que spéciale il sera proposé à ce conseil un règlement amendant le règlement no. 362 concernant la construction et l'administration de l'Aqueduc, et concernant la taxe d'eau, tel qu'amendé par les règlements 408, 412 et 414.

.../...

le 23 décembre 1964

3815 INSCRIPTION : Avis de réclamation Earl Tough.

Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'une lettre du conseiller juridique de la ville en marge de l'avis de réclamation de Earl Tough, au montant de $5,000.00 ainsi qu'un communiqué du bureau d'ajustement des assureurs de cette ville.

Lecture de ces documents n'impliquant aucune décision à ce stage, ils sont déposés au dossier.

3816 INSCRIPTION : Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de Me Adolphe Prévost, C.R., en marge de la mise en demeure de la Régie d'Epuration des Eaux au sujet de la Station de Pompage, sur le lot 36. Il dépose aussi sur la table du conseil les approbations de la Régie d'Epuration des Eaux concernant les plans et devis pour travaux projetés pour remédier aux conditions de cette Station de Pompage.

3817 RESOLUTION : Règlement 460.

Le secrétaire-trésorier présente au conseil le règlement no. 460, tel que préparé par Me Adolphe Prévost, C.R. à la demande du conseil.

Lecture faite, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que le règlement no. 460, pourvoyant à des travaux d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et d'aqueduc sur la rue Emile, La Terrasse Emile, la rue Lise, la rue Sauriol, la rue Maisonneuve, la rue Desjardins et le Boulevard Ste-Dorothée, et pourvoyant aussi à un emprunt de $185,234.64 à ces fins, soit adopté tel que lu.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3818 RESOLUTION : Assemblée d'électeurs- Règlement no. 460.

En marge de la résolution précédente, il est :

Proposé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Qu'une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés au règlement no. 460, soit tenue mardi le 29 décembre 1964, de 7 heures à 9 heures P.M., et ce, conformément à l'article 593, de la Loi des Cités et des Villes,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3819 RESOLUTION : Règ. 460.

En marge de la résolution précédente, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Que le secrétaire-trésorier soit prié de préparer une lettre-circulaire incluant les commentaires des ingénieurs relativement au coût possible de la taxe spéciale à être imposée par ledit règlement aux riverains, et que cette lettre soit distribuée aux électeurs concernés.

.../...

le 23 décembre 1964

Monsieur l'Echevin Urgel Nadon vient en amendement et propose que le secrétaire-trésorier ajoute sur la lettre d'information susmentionnée le montant des honoraires des ingénieurs Desjardins et Sauriol, pour préparation de plans et devis faite antérieurement à la préparation du règlement susdit.

Son Honneur le Maire demande le vote et fait l'appel nominal.

Votent pour l'amendement:	Votent contre l'amendement :
MM. les Echevins:	MM. les Echevins
Roméo Lajeunesse et	Lucien Roger
Urgel Nadon	Claude Lecavalier
	Simon Lafontaine et
	Emile Pesant

Donc, l'amendement est rejeté.

Son Honneur le Maire demande le vote sur la proposition principale, et fait l'appel nominal.

Votent pour la proposition principale:	Votent contre la proposition principale:
MM. les Echevins:	MM. les Echevins:
Lucien Roger,	Roméo Lajeunesse et
Claude Lecavalier,	Urgel Nadon.
Simon Lafontaine et	
Emile Pesant.	

Donc, la proposition principale est adoptée : 4 -2.

INSCRIPTION : Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier invite les électeurs propriétaires concernés au règlement no. 460 à se rendre à l'assemblée des électeurs pour se renseigner quant aux honoraires de Leroux, Leroux et Associés et ceux de Desjardins et Sauriol.

3820 RESOLUTION :

Le secrétaire-trésorier présente au conseil le règlement no. 461 et en fait la lecture.

Lecture faite, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le règlement no. 461 pourvoyant à des travaux d'égouts sanitaires, à la construction d'une station de pompage, d'égouts pluviaux, d'aqueduc, de pavage et de trottoirs sur diverses rues dans toutes les subdivisions et les parties des lots nos. 120 et 121 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Dorothée, en la Ville de Ste-Dorothée, et pourvoyant à un emprunt de $187,600.00 à ces fins, soit adopté tel que lu.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

3821 RESOLUTION :

En marge de la résolution précédente, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Qu'une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés au règlement no. 461 soit tenue mercredi le 30 décembre 1964 entre 7 heures et 9 heures du soir, afin de permettre aux électeurs intéressés de prendre connaissance dudit règlement conformément à la Loi.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3822 RESOLUTION : Emprunt temporaire- Règlement no. 460.-

CONSIDERANT que le conseil de cette ville a adopté son règlement no. 460 pour les fins y mentionnées audit règlement;

CONSIDERANT que ledit règlement doit incessamment être soumis aux autorités légales requises pour approbation;

CONSIDERANT que le conseil a été mis en demeure par le Ministère de la Santé de faire disparaître certaines fosses septiques desservant le projet des rues Lise et Emile concerné au présent règlement;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour cette ville de faire un emprunt temporaire en attendant le produit de la vente des obligations prévue au règlement susdit;si cette dernière reçoit les approbations légales requises;

Pour ces motifs, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

1.- Que la Commission Municipale de Québec soit priée d'autoriser le conseil municipal de cette ville à négocier un emprunt temporaire sur billet pour un montant n'excédant pas $115,000.00, à la Banque Canadienne Nationale, en attendant le produit de la vente des obligations prévu à son règlement no. 460, si ce dernier reçoit les approbations légales requises; ledit emprunt sera remboursable dans les prochains 6 mois et le taux d'intérêts ne devra pas dépasser 6% l'an.

2.- Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et ils sont, par les présentes, autorisés à négocier ledit emprunt à la Banque Canadienne Nationale et à signer tout billet et autre document pertinent pour et au nom de ce conseil, si la présente reçoit l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3823 RESOLUTION : Emprunt temporaire : Règlement no. 461

CONSIDERANT que le conseil de cette corporation a adopté son règlement no. 461 aux fins de pourvoir à l'exécution des travaux mentionnés audit règlement;

CONSIDERANT que ledit règlement doit incessamment être soumis aux autorités légales requises pour approbation;

.../...

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour le conseil de cette ville à faire un emprunt temporaire en attendant le produit de la vente des obligations prévue au règlement susdit, si cette dernière reçoit les approbations légales requises;

Pour ces motifs, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

1.- Que la Commission Municipale de Québec soit priée d'autoriser le conseil municipal de cette ville à négocier un emprunt temporaire sur billet pour un montant n'excédant pas $90,000.00, à la Banque Canadienne Nationale, en attendant le produit de la vente des obligations prévue à son règlement no. 460, si cette dernière reçoit les approbation légales requises, ledit emprunt sera remboursable dans les prochains six mois et le taux d'intérêts ne devra pas dépasser 6% l'an.

2.- Que son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et ils sont pas les présentes, autorisés à négocier ledit emprunt à la Banque Canadienne Nationale et à signer tout billet et autres documents pertinents pour et au nom de ce conseil, si la présente reçoit les approbations de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3824 RESOLUTION :

Proposé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que Me Adolphe Prévost, Conseiller Juridique de cette ville, soit autorisé à préparer un document ayant trait au droit de passage que doit obtenir cette ville de Monsieur Georges Cardinal sur le lot P-121.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3825 RESOLUTION :

Le secrétaire-trésorier présente au conseil une lettre des avocats Prévost, Trudeau et Bisaillon, en marge d'une réclamation qui a été produite entre les mains du shérif pour les lots 36-166 et 36-178, et que la vente de ces lots a été fixée par le shérif au 15 janvier 1965, à 11heures A.M., à la porte de l'Eglise de la Paroisse de Ste-Dorothée.

Lecture faite, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le secrétaire-trésorier soit et il est, par les présentes, autorisé à sauvegarder les intérêts de cette ville lors de cette vente pour taxes, c'est-à-dire qu'il soit autorisé à racheter ledit lot jusqu'à concurrence du montant total des taxes dues à cette ville ainsi qu'à la Commission Scolaire de Ste-Dorothée, en sus des intérêts à 5% à partir du 23 septembre 1964 et du montant total des frais pour la vente par le shérif.

Que Me Adolphe Prévost, C.R., soit prié d'assister le secrétaire-trésorier dans la mesure du possible.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

3826 INSCRIPTION : Acquisition terrains de la Fabrique.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de Me Adolphe Prévost en marge de l'Acquisition projetée de l'assiette de la rue actuelle autour de la Place Publique et en fait la lecture. Il informe de plus, le conseil, qu'il a rencontré Monsieur le Curé Florent J. Fortin, et que ce dernier lui a dit qu'il lui donnerait une lettre dans un avenir rapproché, après qu'il aura rencontré MM. les Marguillier.

3827 RESOLUTION : Amendement aux évaluations.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre en marge de la propriété du lot no. 47-2-20, lequel est la propriété conjointe de deux personnes. Après avoir pris connaissance que les deux copropriétaires ont signé ladite lettre, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à amender le rôle d'évaluation pour y montrer le nom des deux propriétaires-conjoints du lot susmentionné.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3828 RESOLUTION :

Le secrétaire-trésorier présente au conseil son rapport sur la perception de la taxe et de la surtaxe d'amusement pour la période de juillet au 21 décembre 1964.

Après avoir pris connaissance du rapport susdit, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le rapport susmentionné soit accepté tel que soumis et que le montant de $658.16 soit ratifié, voté, à même le fonds général, pour payer la part de la taxe et de la surtaxe d'amusement appartenant au Gouvernement Provincial.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3829 A V I S D E M O T I O N

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du'une lettre du Comité d'entraide au service d'incendie pour les villes de l'Ile Jésus.

Monsieur l'Echevin Urgel Nadon donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, tant générale que spéciale il sera proposé à ce conseil un règlement amendant le règlement no. 377 au fins d'autoriser des officiers autres que le Maire ou le Maire-Suppléant ou deux Echevins à permettre à la Brigade des Incendies à venir en aide à une autre municipalité conformément à la Loi 12-13 Elisabeth II, Chapitre 52, 1964.

.../...

le 23 décembre 1964

3830 RESOLUTION :

Le secrétaire-trésorier présente au conseil un compte de Roger Gagnon, pour travaux exécutés en marge du règlement no. 437 (travaux d'hiver).

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que le montant de $1.768.32, soit voté, et payé à même le fonds général, à Monsieur Roger Gagnon, Ingénieur-professionnel et Urbanise-conseil, chargé au règlement no. 437 (Budget 1965).

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3831 RESOLUTION : Mutations Octobre 1964 .

Le secrétaire-Trésorier informe le conseil qu'il a reçu du Régistrateur du Comté les mutations pour le mois d'octobre 1964.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Urgel Nadon,
Appuyé pat Monsieur l'Echevin Roméo Lajeunesse,

1.- Que les mutations fournies par le Régistrateur du Comté de Laval pour la période du ler au 31 octobre 1964, soit acceptées telles que soumises et que les estimateurs municipaux soient autorisés à faire les changements pertinents au rôle d'évaluation en vigueur sous la surveillance du secrétaire-trésorier.

2.- Que les honoraires du Régistrateur au montant de $6.20 soient approuvés et leur paiement est par les présentes ratifié.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3832 RESOLUTION : Revision - Rôle d'évaluation- Homologation.

Le secrétaire-trésorier informe le conseil qu'aucune plainte n'a été formulée en marge de la révision du rôle d'évaluation préparée par les Estimateurs Professionnels et déposée selon la Loi.

Après étude, il est :
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que la revision du rôle d'évaluation faite par les Estimateurs Professionnels, et estimateurs de cette ville, soit et elle est, par la présente, homologuée à toutes fins que de droit.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3833 RESOLUTION : Arrosage des patinoires.

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil plusieurs rapports du Chef du Service de l'Incendie, Monsieur Gilles Poirier, en marge du temps consacré pour l'arrosage des patinoires.Ces mémoires ou rapports ont tous été contre-signés par le Directeur du Service des Parcs, M. J. Raymond Dorais. Ces factures représentent un montant de $306.75.

.../...

JEK

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le montant de $306.75 soit ratifié,voté, chargé, au fonds général, et payé aux personnes employées pour l'arrosage des patinoires, conformément aux rapports susmentionnés.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3834 RESOLUTION : Entretien - Points à feu.-

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de Monsieur Gilles Poirier, du Service de l'Incendie, en marge de l'entretien des divers accès aux réserves d'eau et copie du rapport est annexé à la présente séance comme Cédule "A".

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

Que le rapport susdit soit accepté tel que soumis et que les montants prévus soient chargés au Service de la Prévention des Incendies.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3835 RESOLUTION : Notes de crédit.

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil diverses notes de crédit.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que les notes de crédit suivantes soient acceptées telles que plus bas détaillées :

No.	Nom	Montant	
2614	Lakeshore Develop.Constr.	$157.25	Taxe foncière
2615	Plej Construction Limitée	$ 52.50	Service vidanges
2616	" " "	$185.00	Taxe d'eau
342-D	Lapointe et Frères	$ 38.50	Taxe d'affaires
341-D	Fernand Dupont	$ 41.58	Taxe d'affaires
356-D	Apex Music Regd	$ 38.50	Taxe d'affaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3836 RESOLUTION : Démission.-

Son Honneur le Maire fait au conseil la lecture d'une lettre de Monsieur Marcel Bastien, par laquelle il demande au Conseil d'accepter sa démission comme employé au secrétariat de cette ville.

.../...

le 23 décembre 1964

Après étude, il est :-

Proposé, appuyé et résolu unanimement, que:

1.- la démission de Monsieur Marcel Bastien soit acceptée telle que demandée, c'est-à-dire à partir du 11 janvier prochain;

2.- qu'un vote de remerciement soit transmis à Monsieur Marcel Bastien pour les bons services qu'il a rendus alors qu'il était à l'emploi de cette ville.

ADOPTE.

3837 RESOLUTION : Vote de félicitations.

CONSIDERANT que le Gouvernement Fédéral a finalement doté notre pays d'un drapeau;

CONSIDERANT que par ce geste notre Gouvernement Fédéral s'est mérité l'estime des vrais canadiens;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de féliciter ceux qui ont collaboré à l'adoption de cette Loi;

Pour ces motifs, il est :-

Proposé, appuyé et résolu unanimement :

1.- Qu'un vote de remerciement soit transmis à notre Gouvernement Fédéral pour avoir enfin doté notre pays d'un drapeau distinctif;

2.- Que copie de la présente soit transmise :

a) au Très Honorable Premier Ministre du Canada;
b) au dévoué Député du Comté Laval aux Communes;
c) à l'Honorable Léon Balcer;
d) à Monsieur Réal Caouette, Chef des Créditistes du Québec;

ADOPTE.

3838 RESOLUTION : Demande - Laval-sur-le-Lac.

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que demande soit faite au Conseil de Laval-sur-le-Lac sur les possibilités de vendre de l'eau à la Ville de Ste-Dorothée, pour le quartier no.4, soit le quartier riverain et qu'il soit prié d'informer ce conseil du prix que cette eau pourrait être vendue au 1.000 gallons, qu'il soit prié, de plus, de fournir au conseil de cette ville toutes autres conditions inhérentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

le 23 décembre 1964

3839 RESOLUTION : Etude et rapport.

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,

Que le bureau d'Ingénieurs-conseils Desjardins et Sauriol, soit prié de faire une étude et rapport sur les possibilités de la construction d'un service d'égout dans le quartier no.4.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3840 RESOLUTION : Lots P-120 et P-121 - rue de moins de 66 pieds.

CONSIDERANT QUE le tracé des rues apparaissant au plan préparé par Monsieur Fernand Ruest, a.g., en date du 12 octobre 1964 et portant le numéro R-67 de son répertoire, soit les lots nos. P-120-4 et P-120-5, et P-120-7, et P-121 (droit de passage à travers une ferme)- (rues), ont moins de 66 pieds de largeur (mesure anglaise);

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur des rues susdites (lot P-120-4, P-120-5 et P-120-7, et P-121 (rues);

CONSIDERANT que la largeur des rues susdites n'est que de 50 pieds (mesure anglaise);

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement être augmentée et que ces rues déboucheront sur des rues de 66 pieds de largeur (mesure anglaise), tel qu'il apparait au plan d'ensemble du secteur concerné;

Pour ces motifs, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Que l'Honorable Ministre des Affaires Municipales soit prié, en vertu de l'article 7, Chapitre 242, Statuts Refondus, S.R.Q., 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Ste-Dorothée, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir, sur une largeur de 50 pieds, (mesure anglaise), les rues indiquées au plan de Monsieur Fernand Ruest, a.g., en date du 12 octobre 1964, et décrite au plan susdit : Lot P-120-4, 120-5, 120-7 et P-121.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3841 RESOLUTION : Ajournement.

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Que la session régulière du 23 décembre 1964, soit ajournée à mercredi, le 30 décembre 1964, à 3 heures de l'après-midi, et que la présente séance soit levée.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Dr Roger Vaillancourt MAIRE
Dr. Roger Vaillancourt

J. Emile Rivest SECRETAIRE TRESORIER
J. Emile Rivest

VILLE DE STE-DOROTHEE
SERVICE DES INCENDIES
GILLES POIRIER,
CHEF DES POMPIERS
250 BOUL. HOTEL DE VILLE
C.P. 161

CEDULE "A"

le 22 décembre 1964.

Monsieur le Maire Dr. Roger Vaillancourt
Messieurs les Echevins.

Sujet: Enlèvement de la neige
Boîte à Feu

Messieurs,

Le 22 décembre 1964 Monsieur W. Mercure et le sous-signé avons été rencontrés Messieurs René Nadon et Gaspard Montreuil respectivement du 1432 rue Fernand, Ste-Dorothée, et 263, Bord de l'eau, Ste-Dorothée; pour leur suggérer de faire l'enlèvement de la neige aux points de Feu sous-mentionnés.

M. Gaspard Montreuil :	Point à Feu :	Charlemagne Laurin
	" " :	Rue Pesant.

Ceci au prix de $ 6.00 l'heure.

M. René Nadon :	Point à Feu :	Hector Nadon
	" "	Rue Dollard
	" "	Rue Cléroux
	" "	Rue Bourgeois
	" "	Rue St-Denis
	" "	Blv. Marois
	" "	Rue Dion.

Ceci au prix global de $ 300.00 pour la saison.

Les travaux seront exécutés sous la surveillance de Monsieur W. Mercure et en son absence sous la surveillance du sous-signé.

Messieurs Montreuil et Nadon attendent une Résolution du Conseil pour commencer à exécuter le travail.

Espérant que le tout sera à votre entière satisfaction, je demeure,

Bien vôtre,

(Signé) Gilles Poirier. Chef
(Gilles Poirier) Service d'Incendie
Ville Ste-Dorothée.

Copie Conforme.

J. Emile Rivest Secrétaire-Trésorier.
J. Emile Rivest.

CEDULE "B"

VILLE DE STE-DOROTHEE.

le 23 décembre 1964

COMTE LAVAL.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Echevins
Ville de Ste-Dorothée.

Messieurs,

Pour des raisons personnelles, je me vois dans l'obligation de vous demander de bien vouloir accepter ma démission comme employé au Secrétariat de la Ville de Ste-Dorothée, et ce à partir du 11 janvier prochain.

Espérant que mes services ont pu vous être utiles, je demeure,

Bien à vous,

(Signé) Marcel Bastien.
(Marcel Bastien)

Copie Conforme.

J. Emile Rivest Secrétaire-Trésorier.
J. Emile Rivest.

Initiales du Maire
1559
Initiales du Secrét.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE DE STE-DOROTHEE,
COMTE LAVAL le 30 décembre 1964

Troisième séance de la session régulière du Conseil Municipal de la Ville de Ste-Dorothée, tenue mercredi le 30 décembre 1964, à l'Hôtel de Ville, endroit convenu des séances, à 3 heures de l'après-midi, tel que statué par résolution du conseil à sa dernière séance, à laquelle sont présents :

Son Honneur le Maire, Roger Vaillancourt, MD.,

Et Messieurs les Echevins, Claude Lecavalier, Simon Lafontaine, Emile Pesant et Urgel Nadon.

Monsieur l'Echevin Roméo Lajeunesse prend son siège à 3heures 10 P.M. et Monsieur l'Echevin Lucien Roger prend son siège à 3 heures 30 P.M.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum, son Honneur le Maire ouvre la séance et le secrétaire-trésorier récite la prière.

3842 RESOLUTION: Plans de la Cie de Téléphone Bell du Canada.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil les plans portant les numéros 401 et 201 de la Cie de Téléphone Bell du Canada, lesquels ont été antérieurement soumis au Comité d'Urbanisme qui les a approuvés.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que les plans de la Cie de Téléphone Bell du Canada, plus haut mentionnés, soient approuvés tels que soumis.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3843 RESOLUTION : Autres plans de la Cie de Téléphone Bell du Canada.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un plan préliminaire de la Cie de Téléphone Bell du Canada, en marge de l'installation de leur ligne téléphonique sur la Terrasse La Capricieuse.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé apr Monsieur Emile Pesant,

Que le plan susdit soit déposé sur la table pour étude.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire
1560
3844
Initiales du Sec.-Trés.

le 30 décembre 1964

RESOLUTION : Plans - Lots 51-32 à 51-35.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un plan préparé par Monsieur André Ladouceur, arpenteur-géomètre, montrant la subdivision d'une partie du lot no.51. Le plan susdit a été soumis au Comité d'Urbanisme, lequel l'a approuvé avec recommandations.

Le secrétaire transmet au Conseil les recommandations du Comité d'Urbanisme.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot no. 51 de la Paroisse de Ste-Dorothée, soit les lots 51-32 à 51-35 inclusivement, préparé par André Ladouceur, Arpenteur-Géromètre, en date du 16 décembre 1964, et portant le no. 2171 de son répertoire, soit adopté tel que soumis excepté pour le lot 51-35, lequel fait l'effet d'une étude spéciale du Comité d'Urbanisme, en vue d'une renovation des approches de la Rivière-des-Prairies.

La présente résolution est sujette toutefois aux stipulations du règlement no. 343, quant au dépôt de la subdivision susdite à l'Office du Cadastre et à l'article 2 du règlement no. 343 susdit, et ledit propriétaire devra payer 5%en argent de l'évaluation des terrains subdivisés pour parcs et terrains de jeux.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3845 RESOLUTION : Plan - Lot No.83-72.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un plan montrant la subdivision d'une partie du lot no.83, préparé par Monsieur André Ladouceur, arpenteur-géomètre, lequel a été approuvé par le Comité d'Urbanisme lors de sa dernière réunion .

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le plan montrant une subdivision d'une partie du lot no. 83 de la Paroisse de Ste-Dorothée, préparé par Monsieur André Ladouceur, arpenteur-géomètre en date du 17 décembre 1964, et portant le numéro 2200 de son répertoire, soit accepté tel que soumis, sujet toutefois aux stipulations du règlement no. 343, quant au dépôt de la subdivision susdite à l'Office du Cadastre, et à l'Article 2 du règlement no. 343 susdit. Quant au 5% pour parcs et terrains de jeux, il devra être versé en argent à la suite de l'estimation préparée par l'Inspecteur de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

2

Initiales du Maire
1561
3846
Initiales du Sec.-Trés.

le 30 décembre 1964

RESOLUTION : Lot 83.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un plan montrant la subdivision d'une partie du lot no.83 de la Paroisse de Ste-Dorothée; ledit plan ayant déjà reçu l'approbation du Comité d'Urbanisme lors de sa séance du 14 décembre 1964.

Après étude, et avoir pris connaissance des recommandations du Comité d'Urbanisme, en marge du plan susdit, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le plan montrant un projet de subdivision d'une partie du lot no.83 de la Paroisse de Ste-Dorothée, préparé par Monsieur André Ladouceur, a.g., en date du 14 décembre 1964, portant le numéro 2159 de son répertoire, soit approuvé tel que soumis, sujet toutefois à l'approbation de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales quant aux rues de moins de 66 pieds de largeur (mesure anglaise), et aux stipulations du règlement no. 343, quant aux stipulations de l'article 3 du règlement 343, susdit, le montant de 5% à être versé en terrain pour parcs devra être versé en argent pour le montant établi par l'inspecteur de la ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3847 RESOLUTION : Lot 83 (rue moins de 66 pieds).-

CONSIDERANT que le tracé des rues apparaissant au plan préparé par Monsieur André Ladouceur, arpenteur-géomètre, en date du 14 décembre 1964, portant le no. 2159, de son répertoire, soit les lots 83-72 et 83-73 (rues) ont moins de 66 pieds de largeur (mesure anglaise);

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant aux rues et à la largeur des rues susdites (lot no. 83-72 et 83-73, rues);

CONSIDERANT que la largeur des rues susdites n'est que de 50 pieds (mesure anglaise);

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement être augmentée :

1.- Parce que la rue 83-73 relie les rues 84-11 déjà enregistrées (35 pieds de largeur) et une rue privée non cadastrée de 50 pieds de largeur;

2.- Parce que la rue 83-72 est le prolongement naturel de la rue 83-53, n'ayant que 40 pieds de largeur et aussi parce que la rue 83-52 n'a aussi que 40 pieds de largeur (mesure anglaise) tel qu'il appert au plan d'ensemble du secteur concerné.

Pour ces motifs il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur Claude Lecavalier,

.../...

Initiales du Maire 1562 Initiales du Secrétaire

Que l'Honorable Ministre des Affaires Municipales soit prié, en vertu de l'article 7, du Chapitre 242, S.R.Q., 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Ste-Dorothée, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds (mesure anglaise), les rues indiquées au plan de Monsieur André Ladouceur, a.g., en date du 14 décembre 1964, et décrites comme suit, au plan susdit :

- lot no. 83-72 et 83-73 (rues).

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3848 RESOLUTION :

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil deux cautionnements concernant l'exécution de contrats de Canadian Surety Company à titre de caution, en faveur du débiteur principal A. Billet Limitée. Le premier cautionnement au montant de $15.125.00 représente 50% du montant des travaux à être exécutés sous l'autorité du règlement 434 et le deuxième au montant de $57.118.75, représentant 50% du montant des travaux autorisés en vertu du règlement no. 460.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que les cautionnements susdits, soient acceptés en autant que le tout soit conforme aux stipulations du cahier des charges préparé par les ingénieurs-conseils concernés au règlement plus haut mentionné, et que sur certicat des ingénieurs-conseils, le secrétaire-trésorier soit autorisé à remettre au soumissionnaire plus haut mentionné les montants déposés avec ces soumissions.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

INSCRIPTION : Monsieur l'Echevin Lucien Roger, prend son siège à 3 heures 30 P.M.

3849 RESOLUTION : Subventions contre l'incendie.-

Son Honneur le Maire dépose sur la table du conseil une lettre de l'Honorable Pierre Laporte, Ministre des Affaires Municipale, en marge de la Protection contre l'incendie dans la Ville de Ste-Dorothée, et le secrétaire-trésorier en fait la lecture.

Lecture faite, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

1.- Que ce conseil accuse réception de la lettre de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et que les montants prévus soient inscrits au budget des années respectives;

2.- Qu'un vote de remerciement soit adressé à :

a) à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales;
b) au dévoué Député du Comté Laval, Me J.Noel Lavoie;
c) à Me Adolphe Prévost, Conseiller juridique de cette ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.../...

Initiales du Maire

3850 1563

Initiales du Sec.-Trés.

le 30 décembre 1964

RESOLUTION : Procès-verbal - Règlement no. 460.-

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du procès-verbal de l'Assemblée des Electeurs tenue en marge du règlement no. 460, et en fait la lecture.

Lecture faite, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

1.- Que le procès-verbal de l'Assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables intéressés au règlement no. 460, de la ville de Ste-Dorothée, tenue mardi le 29 décembre 1964, conformément à une résolution de conseil, et des avis publics donnés à cet effet, soit adopté tel que lu;

2.- Que l'original dudit procès-verbal soit annexé au procès-verbal de la présente séance comme cédule "A".

ADOPTE A L'UNANIMITE.

INSCRIPTION : Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce de Ste-Dorothée, laquelle demande que le secrétaire-trésorier lui fasse parvenir copie de l'ordre du jour de chacune des assemblées régulières et spéciales de l'année 1965.

La demande est acceptée.

3851 RESOLUTION : Approbation Notes de crédit.-

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil diverses notes de crédit et après étude, il est :-

Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Que les notes de crédit suivantes soient acceptées telles que mentionnées plus bas :

1) A.L. Roberge - Taxe affaires 1964/65 : $38.50 et que la différence soit envoyée au Syndic par l'intermédiaire des avocats de la ville pour paiement;
2) Albert Dyotte- No.354-D- $38.50, taxes d'affaires et qu'une nouvelle facture au montant de $7.50 lui soit transmise;
3) Robert Little- $285.27,taxes générales et spéciales payées en trop pour l'année 1962 -
4) Alexandre John Mackenzie, No.2624, $6.12, pour taxes foncières et spéciales payées en trop pour l'année 1962;
5) Mr.Deschênes - $6.12, pour taxes générales et spéciales payées en trop pour l'année 1962-
6) Armand Lavigne- No. 2626, au montant de $7.00, pour taxes foncières générales et spéciales payées en trop pour l'année 1962;
7) J.&.S. Maisonneuve Inc., no.2600, $71.25 pour vidanges et $350.00 pour taxe d'eau, soit $421.25;soit taxes de vidange et taxe d'eau chargé sur logements non occupés en 1963;
8) Note de Crédit no. 357 D- Marcel Lalonde, au montant de $8.50, pour canceller arrérage de taxi perçu directement par la police en 1963;

.../...

Initiales du Maire 1564 Initiales du Secrétaire

9) Ste-Dorothée Development Corp.- $4.09, note de crédit no. 2608, pour taxes foncières et spéciales chargées au rôle sur un droit de passage; valeur non imposable;
10) Réal Bigras, No. 580A - $8.75, remboursement de vidanges chargé pour logement non existant en 1963;
11) Dr. Gustave Béland - note de crédit no. 2627, $4.25, pour vidanges, chargé sur chalet non loué en 1964;
12) Dr. Gustave Béland - note de crédit no. 2851, $4.25, pour taxes de vidanges chargées sur chalet d'été non occupé en 1964;
13) Alphonse Crevier - note de crédit no. 2852, $17.00, pour vidanges imposées sur chalet non occupé en 1964;
14) J. Alphonse Couvrette, note de crédit no. 2854, au montant de $12,75, pour vidanges chargées sur chalet d'été non loué en 1964;

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3852 RESOLUTION : Collections arrérages de taxes.

Le secrétaire-trésorier informe le conseil qu'il a rencontré Me Paul Trudeau, en marge des arrérages de taxes 1962, qui lui ont été transmis, et qu'il a fait avec l'avocat une révision de ces comptes et que des comptes séparés pour chacun des lots ont été préparés par le personnel du service des Finances.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Lucien Roger,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

1.- Que le secrétaire-trésorier soit avisé de transmettre aux avocats des comptes individuels pour chaque lot, montrant les arrérages de taxes dues à date sur chaque lot, ~~montrant des arrérages de taxes~~ pour l'année 1962;

2.- Que le bureau d'avocats Prévost, Trudeau et Bisaillon, soit et il est, par les présentes, autorisé à prendre toute procédure qu'il jugera nécessaire pour percevoir pour et au nom de ce conseil ces arrérages de taxes et sauvegarder les meilleurs intérêts des contribuables.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3853 RESOLUTION : Retenue de services professionnels.-

Proposé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Que les services de Leroux, Leroux et Associés, Ingénieurs-conseils, soient retenus pour la préparation d'estimations, plans et devis pour pourvoir au prolongement des services municipaux actuels ou déjà prévus sur le lot no. 36. Lesdits ingénieurs-conseils devront tenir compte des honoraires antérieurs de Desjardins et Sauriol, Ingénieurs-conseils.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3854 RESOLUTION : Retenue de services professionnels.-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que les services des Ingénieurs-conseils Desjardins et Sauriol, soient retenus pour la préparation d'estimations, plans et devis aux fins de prolonger l'éclairage des rues Place La Capricieuse et rue des Peupliers.

ADOPTE A L'UNANIMITE .

.../...

Initiales du Maire

3855 1565

Initiales du Sec.-Trés.

le 30 décembre 1964

RESOLUTION : Vote de condoléances.-

Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

1.- Qu'un vote de condoléances soit transmis à M. André Ladouceur, arpenteur-géomètre, à l'occasion du décès de son père, à St-André d'Argenteuil;

*cinq grand-messes soient payées *

2.- Que *~~sa grand-messe soit payée~~*à titre d'offrande spirituelle.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3856

RESOLUTION : Assistance Surveillance-déneigement.-

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que M. François Legault, soit appointé comme assistant du Chef de Police pour surveiller le déneigement dans les rues et sur les trottoirs de cette ville.

ADOPTE.

3857

RESOLUTION : Comptes à payer.- 30 décembre 1964.

L'assistant secrétaire-trésorier soumet au conseil une liste non complète des comptes à payer au 30 décembre 1964, et montrant aux postes sous-mentionnés les montants y inscrits, à savoir :

A:- Administration Générale;	$1,370.56
B:- Service des Parcs .....:	$1,038.96
C:- Service de la Voirie...:	$ 907.97
D:- Service de la Police...:	$1,594.43
E:- Travaux d'Hiver; règls : 437-449 et 455 (budget 1965).....:	$1,693.41
F: -Administration Aqueduc et Egouts ..... :	$ 365.68

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

1.- Que les comptes en marge de l'Administration générale, au montant de $1,370,56, soient acceptés tels que soumis;

2.- Que le compte de Charles Bastien, au poste du Service des Parcs, au montant de $33,00, soit suspendu pour étude, et que les autres comptes au montant de $1,005.96, soient acceptés tels que soumis;

3.- Que les comptes au montant de $907.97, en marge du service de la Voirie, soient acceptés tels que soumis;

4.- Que les comptes au montant de $1,594.43, en marge de l'Administration de la Police et des Incendies, soient acceptés tels que soumis;

5.- Que les comptes au montant de $1,693.41, en marge des travaux d'hiver, autorisés par les règlements nos. 437, 449 et 455, soient acceptés tels que soumis, payables à même le fonds d'administration générale et chargeable aux prévisions budgétaires pour l'année 1965, tel que prévu auxdits règlements.

.../...

Initiales du Maire 1566 Initiales du Sec.-Trés.

6.- Que les comptes au montant de $365.68, imputables à l'administration du Service d'Aqueduc et d'Egouts soient acceptés tels que soumis;

7.- Que le montant de $6.605.33 soit ratifié, voté et payé à même le fonds général pour payer les comptesd'administration générale du Service des Loisirs, de la Voirie, et de l'Administration du Service de la Police et des Incendies ainsi que des travaux d'hiver.

8.- Que le montant de $365.68, soit ratifié et payé à même le fonds d'Administration d'Aqueduc et d'Egouts pour payer les comptes imputables à cette section;

9.- Que la liste plus haut mentionnée soit annexée au procès-verbal de la présente séance comme cédule "B".

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3858 RESOLUTION : Deneigement supplémentaire de trottoirs.-

Proposé par Monsieur l'Echevin Urgel Nadon,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Roméo Lajeunesse,

Que l'entrepreneur pour enlèvement de la neige sur les trottoirs soit aviséde faire l'enlèvement de la neise sur les trottoirs des deux côtés du Boulevard Hôtel de Ville entre la rue Principale et la limite des terrains de l'Hôtel de Ville, et ce au prix unitaire de sa soumission.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

INSCRIPTION : Le secrétaire-trésorier fait au conseil la lecture d'une lettre de Me Adolphe Prévost, C.R., en marge du Bill no. 111 de la Ville de Ste-Dorothée, lequel sera présenté à la prochaine Législature.

3859 RESOLUTION : Referendum - 23 janvier 1965.-

CONSIDERANT qu'une Commission d'Etudes à déposé un rapport préliminaire à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et que ledit rapport recommandait le regroupement ou fusion de municipalités pour l'Ile Jésus;

CONSIDERANT que les déclarations faites publiquement par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales à l'effet que le Gouvernement prendrait ses responsabilités et qu'il n'y aurait probablement pas de consultation populaire à ce sujet;

CONSIDERANT que ces sont les contribuables qui devront subir les conséquences, bonnes ou mauvaise d'un regroupement de municipalités;

CONSIDERANT QUE PAR NOTRE MANDAT nous sommes chargés de veiller sur les intérêts des contribuables et d'administrer suivant leur désir.

Pour ces motifs, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Ste-Dorothée, en vertu de l'Article 380 A de la Loi des Cités et Villes, décrète la tenue d'un referendum qui aura lieu samedi le 23 janvier 1965, de 9 heures à 7 heures P.M., et auquel les contribuables, en nombre seulement, devront répondre à la question suivante : ETES-VOUS D'OPINION QUE LA VILLE DE STE-DOROTHEE DOIT ETRE ANNEXEE A UNE OU A D'AUTRES VILLES DE L'ILE JESUS ? OUI OU NON ?

.../...

Initiales du Maire
1567
Initiales du Secrétaire

le 30 décembre 1964

Monsieur l'Echevin Urgel Nadon vient en amendement et cite ce qui suit :"Etant favorable à un referendum, je crois qu'il serait beaucoup plus dans l'intérêt des contribuables d'attendre que le rapport final de la Commission Sylvestre soit rendu public et que si ce referendum devrait être tenu, il devrait l'être en nombre et en valeur. En conséquence, je propose que le referendum prévu à la résolution principale soit renvoyé à une date subséquente, à être déterminée après le dépôt du rapport Sylvestre".

Monsieur l'Echevin Roméo Lajeunesse appuie l'amendement de Monsieur Urgel Nadon.

Son Honneur le Maire demande le vote et fait l'appel nominal.

Votent pour l'amendement:	Votent contre l'amendement:
MM. les Echevins:	MM. les Echevins:
Roméo Lajeunesse et	Claude Lecavalier,
Urgel Nadon	Simon Lafontaine,
	Emile Pesant.

Donc, l'amendement est rejeté 3-2.

Son Honneur le Maire demande le vote sur la résolution principale et fait l'appel nominal.

Votent pour la proposition principale.	Votent contre la proposition principale.
MM. les Echevins:	MM. les Echevins :
Claude Lecavalier,	Roméo Lajeunesse et
Simon Lafontaine,	Urgel Nadon.
Emile Pesant.	

Donc la proposition principale est adoptée sur un vote de 3-2.

ADOPTE.

3860 RESOLUTION : re : lettre du Canadian National et Chambre de Commerce de Ste-Dorothée.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce de Ste-Dorothée, à laquelle est annexée une lettre de la Chambre susdite adressée au Canadian National, Section de Montréal, ainsi que photocopie de la réponse du Canadian National adressée à la Chambre de Commerce et ce le 3 décembre 1964.

Après étude, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

1.- Que le Conseil accuse réception des documents plus haut mentionnés;

2.- Que le conseil s'objecte à l'affirmation gratuite faite par M. J.F. Roberts, Directeur du Secteur de Montréal du Canadian National, au paragraphe 2 de sa lettre du 3 décembre 1964 et qui se lit comme suit :" En dépit de tous nos efforts, il semble que nous livrons un combat perdu d'avance à cause de l'esprit de vandalisme et d'ignorance des jeunes gens que nous rencontrons à cet endroit."

.../...

Initiales du Maire 1568 Initiales du Sec.-trés.

3.- Que le conseil tient à informer les autorités du Canadian National que tous les jeunes gens que vous rencontrez à cet endroit, même ceux qui patronisent le transport en commun du Canadian National, ne sont pas tous imbus d'un esprit de vandalisme et d'ignorance et que s'il y a quelques têtes chaudes, le conseil déplore le fait que les autorités du Canadian National traitent ses contribuables d'une manière générale, d'une manière aussi injuste.

4.- Que le conseil tient à informer les autorités du Canadian National qu'on a jamais eu à déplorer du vandalisme,ni de l'ignorance,dans les termes employés par le Canadian National, lorsqu'il y avait un gardien et que rien n'a été brisé et abandonné lorsque la propriété du Canadian National était sous surveillance.

5.- Le conseil tient à rappeler aux autorités du Canadian National que la protection qu'il peut assurer à la propriété du Canadian National, propriété de la Couronne, laquelle a son propre service d'enquêtes et de protection, qu'il ne peut imposer à sa force constabulaire le droit de légiférer sur le territoire du Canadian National,excepté lorsqu'il y a plainte, ou qu'une personne soit prise en flagrant délit.

6.- A titre de conclusion, le conseil réitère sa demande auprès du Canadian National de placer un gardien pour surveiller sa propriété et accepte aussi le principe d'un abri construit en fibre de verre ou autre matériau de construction d'un modèle récent, afin d'améliorer l'apparence de la propriété de la Couronne à cet endroit, laquelle est une disgrâce pour cette ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

INSCRIPTION : Levée de la séance.

L'Agenda de la séance étant épuisé, Son Honneur le Maire lève la séance.

VILLE DE STE-DOROTHEE, P.Q.

Dr Roger Vaillancourt MAIRE
Dr. Roger Vaillancourt,

J. Emile Rivest SECR.
J. Emile Rivest. TRES.

Initiales du Maire
1569
Initiales du Secrétaire

CEDULE "A"

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE DE STE-DOROTHEE,
COMTE LAVAL.

le 29 décembre 1964

P R O C E S - V E R B A L

R E G L E M E N T No. 460.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés au règlement no. 460, de la Ville de Ste-Dorothée, tenue le 29 décembre 1964, à l'Hôtel de Ville, conformément à une résolution du conseil et des avis publics donnés à cet effet.

En l'absence de son Honneur le Maire, Mr. le Docteur Roger Vaillancourt, Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier, Maire-Supplément préside l'assemblée.

7.00 heures P.M.

Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier, Maire-Suppléant ouvre l'assemblée en présence d'une trentaine de contribuables et du secrétaire-trésorier agissant comme greffier de l'assemblée. Ce dernier, à la demande du Président, fait la lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, suivie de la lecture du règlement no. 460 susdit.

9.00 heures P.M.

Comme aucun contribuable n'a demandé la tenue d'un referendum en signant une formule mise à la disposition des contribuables à cet effet, au cours des deux heures supplémentaires, Monsieur le Maire-Suppléant, Claude Lecavalier, président de l'assemblée, déclare le règlement no. 460 susdit approuvé par les électeurs propriétaires intéressés.

FAIT ET DONNE A STE-DOROTHEE, P.Q.
ce 30e jour de décembre 1964.

Claude Lecavalier

Claude Lecavalier, Maire-Suppléant
et Président de l'Assemblée.

J. Emile Rivest

J. Emile Rivest, Secrétaire-Trés.
et Greffier de l'Assemblée.

1570

JEP

Initiales du Maire 1571 Initiales

COMPTES A PAYER - 30 DECEMBRE 1964 CEDULE "B"

SECTION ADMINISTRATION BUDGETAIRE.

NOM DU FOURNISSEUR	DETAILS	MONTANT	TOTAL
ADMINISTRATION GENERALE			
Courrier de Laval.	Souhaits voeux de Noel.		51.00
Criss Cross Reference Directory.	Inf pour adresses.		35.00
Encadrements Marcel.	Photo aérienne de la Ville.		26.19
Formules Légales Provinciales.	Enveloppe petite caisse.		4.24
J.R.Jolicoeur Ass.	Cautionnement secrétaire.		25.00
Impérial Oil Ltd.	Chauffage H.de Ville.		65.45
Montréal Printing Enr'g.	Impressions.		32.95
Roger Laurier & B.C.N.	Impressions.		179.08
Lauzon & Fils Ltée.	Entretien H.de Ville.	9.58	
" " "	" "	2.92	
" " "	" "	2.25	
" " "	" "	1.06	15.81
Multi Copy Serv.Inc.	Publicité cartes souhaits.		106.58
National Typewriter In.	Ruban Sténorette.		9.12
Librairie Pilon.	Papeterie.	18.32	
" " "	" "	2.04	
" " "	" "	3.25	
" " "	" "	8.58	
" " "	" "	12.42	
" " "	Bonus souvenir.	79.11	
" " "	Crédit Trspt.	Cr(.39)	123.33
Quincaillerie Ste-Dort.	Ent.H.de Ville.	15.65	
" " "	" "	2.39	
" " "	" "	5.24	
" " "	" "	1.44	24.72
Underwood Ltd.	Papeterie Dépenses bureau.	28.62	
Underwood Ltd.	Location Machine pour les mois-oct,nov,&déc.1964	71.55	100.17
West Prod.Chimiques.	Ent H.de Ville.		66.78
Xérox of Canada Ltd.	Location machine 914,2mois & 11 jours.	62.25	
Xérox of Canada Ltd.	1019 copies à .04	42.89	105.14
Roger Gagnon.	Rapport Commission Sylvestre.		400.00
			1,370.56
SERVICE DES PARCS			
Charles Bastien.	Niveler patinoires.		33.00
Lauzon &Fils Ltée.	Entretien parcs.		12.68
J.R. Le Saux Ltée.	Screw type anchors rods.		47.96
Quincaillerie Laval.	Equipt.patinoires.		36.21
P.E. Ménard.	Eclairage Parc N.D.de L'Espérance.		553.11
Gaétan Savard.	Pose des poteaux parc.		356.00
			1,038.96

.../...

Initiales du Maire 1572 Initiales du Secrétaire

NOM DU FOURNISSEUR	DETAILS	MONTANT	TOTAL
SERVICE DE LA VOIRIE			
Back River Quarries.	Ent rues gravelées.		49.33
Garage A. Renaud.	Gasoline compresseur.	8.10	
" " "	" camion.	49.52	57.62
" St-Denis&Sauriol.	" "		2.18
" Trépanier.	Huile compresseur.		12.72
Impérial Oil Ltd.	Chauffage Garage.	7.41	
" " "	" "	13.31	20.72
Lauzon & Fils Ltée.	Outils.		72.08
Jean H. Matte.	Enseigne rue.		9.01
G. Montreuil.20 nov.	Déblaiement neige H.de Ville, rue Richard garage.		16.50
G. Montreuil. 5 déc.	H.de Ville,garage, usine,boîte à lettre passage.		51.00
Quincaillerie Ste-Dort.	Entretien.	.84	
" " "	"	2.98	
" " "	Outil.	3.15	6.97
Sifto Salt.	Sel pour rues.	274.56	
" " "	" "	274.56	549.12
Pierre Thibault Canada Ltée.	Réparer pompe B S 9-ser 390		60.72
			907.97
ADMINISTRATION POLICE & INCENDIE.			
Bigras, Claude.	Amélioration trous à feu.		18.00
Bigras, Jean-Pierre.	Ent.auto police.		1.25
Jolicoeur, Ass.J.R.	Ass.pompiers volontaires.		655.20
Chateau Motors Ltd.	Rép. ambulance.		36.31
Caisse-Police.	(Voir détails factures)		19.09
Canadian Fire Hose Corp Ltd.	Dépenses incendie.		64.66
Courrier de Laval.	Publicité.		10.00
Criss Cross Reference Directory.	Annuaire Téléphonique.		35.00
Garage A. Renaud.	Gas Auto Police.	326.56	
" " "	Ent Auto Police.	12.73	
" " "	Dépenses camion Incendie.	48.54	387.83
Librairie Pilon Inc.	Dépenses Bureau.		9.54
Maheu Esso Service.	Dépenses auto Police	27.53	
" " "	Touage.	118.00	
" " "	Entretien Pompes remorques,Dépenses Incendie.	92.86	137.59
Maranda Inc.	Carte Laminée.		1.69
Multi Copy Service Inc.	Cartes de souhaits.		40.50
Mc Ewen.	Uniformes Police.		36.42
Quincaillerie Laval.	Ent.Poste Incendie.		8.22
Quincaillerie Ste-Dorothée Enrg.	Equipements Incendie.		14.42
Underwood Limited.	Dépenses bureau.		7.00
Vaillancourt Léo.	Uniformes Police.		13.73
Roger Laurier &B.C.N.	Papeterie.		91.77
Formules Légales Provinciales Enrg.	Dépenses bureau.		6.21
			1,594.43

Initiales du Maire
1573
Initiales du Secrétaire

SECTION ADMINISTRATION BUDGETAIRE.

NOM DU FOURNISSEUR	DETAILS	MONTANT	TOTAL
TRAVAUX D'HIVER			
Montreal Blue Print Inc.	Reg. 437	2.06	
" " " "	Reg. 437	86.49	
" " " "	Reg. 437	4.79	93.34
Lagacé Quarries Ltd.	Reg.449 ruisseau Harcc.	23.60	
" " " "	" "	52.25	75.85
Back River Quarries Ltd.	" "		49.04
Hamel Asphalte Cons Cie Ltée.	Reg.455 ruisseau Papineau.		1,080.00
André Ladouceur.	" " "		65.00
Photographie Surveys Que Ltd.	Reg.437 photomosaique.		130.70
Montreal Blue Print Inc.	Reg. 437	9.53	
" " " "	Reg. 437	5.77	
" " " "	Reg. 437	22.18	37.48
René Cousineau.	Location Camion. Reg 449 cs		162.00
			1,693.41
EGOUTS & AQUEDUC-COMPTE 900 B			
Daigle & Frère Mfr Ltée.	Clé de boîte de Vanne re: Aqueduc.	25.97	
" " " "	Poteaux indicateurs Re: Aqueduc.	24.17	50.14
Francis Hankin &Co.Ltd.	Pièces pour réparer bornes fontaine.		25.59
Lagacé Quarries Ltd.	Rép.aq & eg rue Filiatrault.	43.94	
" " " "	Entrée eau école	101.55	
" " " "	Rép.aq& eg rue Filiatrault.	47.95	
" " " "	Rép.égouts rue Corbeil.	49.22	242.66
" " " "	Rép.aqueduc rue Gravel.		
Power Press & Equipment.	Rép.pompe usine		15.29
René Cousineau.	Aqueduc.		32.00
			365.68

RESUME

A)	Administration Générale.	$ 1,370.56
B)	Service des Parcs.	$ 1,038.96
C)	Service de la Voirie.	$ 907.97
D)	Administration Police & Incendie.	$ 1,594.43
E)	Travaux d'hiver.	$ 1,693.41
F)		
		$ 6,605.33
F)	Administration Aqueduc et Egouts.	$ 365.68

1574

JER

Initiales du Maire
1575
Initiales du Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE DE STE-DOROTHEE,
COMTE LAVAL. le 31 décembre 1964

Session SPECIALE du Conseil Municipal de la Corporation de la Ville de Ste-Dorothée, tenue jeudi, le 31 décembre 1964, à 11 heures de l'avant-midi, à l'Hôtel de Ville, endroit convenu et mentionné à l'avis de convocation, à laquelle sont présents :

Son Honneur le Maire, le Dr. Roger Vaillancourt, M.D.,

Et Messieurs les Echevins, Claude Lecavalier, Simon Lafontaine et Emile Pesant, formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Son Honneur le Maire, après avoir constaté le quorum et que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil selon la Loi, ouvre la session et le secrétaire-trésorier récite la prière.

ITEM I : Présentation du règlement no. 458 et adoption s'il y a lieu.

3861 RESOLUTION : Règlement no. 458.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du règlement 458 de cette ville et lecture faite, il est:-

Proposé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,

Que le règlement no. 458, amendant le règlement no. 362, concernant la construction et l'administration de l'Aqueduc de la ville et concernant la taxe d'eau, tel qu'amendé par les règlements nos. 408, 412 et 414, soit approuvé tel que soumis.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ITEM II : Présentation du règlement no. 459 et adoption des mesures pertinentes s'il y a lieu.

3862 RESOLUTION : Règlement no. 459.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du règlement susdit.

Lecture faite, il est :-
Proposé par Monsieur l'Echevin Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Simon Lafontaine,

Que le règlement no. 459, pourvoyant à des travaux d'égouts sanitaires, d'aqueduc et d'égouts pluviaux sur l'Avenue des Peupliers, pourvoyant aussi à des travaux d'égouts sanitaires sur la rue étant le lot no. 39-190, et sur la route 38, pourvoyant également à des travaux d'aqueduc et d'égouts pluviaux sur la rue

.../...

Initiales du Maire
1576
Initiales du Secrétaire

le 31 décembre 1964

étant le lot no. 39-190, et pourvoyant à des travaux de construction de conduites de refoulement des égouts sanitaires, sur les rues étant les lots no. 39-190, 37-245 et 37-250, et sur la route 38 et pourvoyant également à un emprunt de $84,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3863 RESOLUTION :

En marge de l'adoption du règlement no. 459, il est :-

Proposé par Monsieur Claude Lecavalier,
Appuyé par Monsieur l'Echevin Emile Pesant,

Qu'une Assemblée Publique des Electeurs propriétaires d'immeubles imposables, intéressés au règlementno. 459, soit tenue vendredi, le 8 janvier 1965, à l'Hôtel de ville de cette ville, entre 7 heures et 9 heures du soir, afin de permettre aux électeurs susdits de prendre connaissance, conformément à la Loi, du règlement no. 459 susdit.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

INSCRIPTION : Levée de la séance.

L'Agenda de la présente séance SPECIALE étant épuisé, son Honneur le Maire lève la séance.

VILLE DE STE-DOROTHEE, P.Q.

Dr. Roger Vaillancourt MAIRE

J. Emile Rivest SECR. TRES.